

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2019

Délibération n° D-2019-520

Politique de la Ville - Convention Gestion Urbaine de Proximité
- Avenant de prolongation période 2020-2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction de Projet de Politique de la Ville

Politique de la Ville - Convention Gestion Urbaine de Proximité - Avenant de prolongation période 2020-2022

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2015 approuvant le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2016 approuvant la convention de gestion urbaine de proximité 2016 - 2020 sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2019 prorogeant le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, pilote de la politique de la ville sur les trois quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de la Tour Chabot - Gavacherie et du Pontreau/Colline Saint André, a engagé, en application de la réglementation nationale, la prorogation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Mise en œuvre pour répondre aux constats de dégradation de la qualité de services dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) prévue par les textes relatifs à la politique de la ville, vise à préserver et améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle repose ainsi sur :

- une veille et une coordination des interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : commune, communauté d'agglomération, bailleurs sociaux, services de l'Etat, CCAS,
- l'implication des habitants, usagers et associations acteurs du quartier,
- la mise en œuvre et le suivi d'actions structurantes portées par chacun des signataires dans les domaines de la propreté urbaine, de la gestion des déchets, de la tranquillité publique, de la citoyenneté, etc.

La démarche de gestion urbaine de proximité est déclinée dans une convention partenariale, annexée au contrat de ville 2015 - 2020 et à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Pontreau/Colline Saint André signée le 16 juillet 2019, dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2020.

En 2018, l'évaluation du programme d'actions à mi-parcours a révélé l'efficacité du dispositif de gestion urbaine de proximité pour enrayer les dysfonctionnements urbains et sociaux constatés sur les quartiers prioritaires. Aussi, il est proposé à la signature des partenaires une convention de gestion urbaine de proximité renouvelée et prorogée jusqu'au 31 décembre 2022, en conformité avec l'échéance du contrat de ville du territoire niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de gestion urbaine de proximité renouvelée et ses annexes qui permet de prolonger la démarche partenariale engagée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout acte afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

CONVENTION PARTENARIALE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

DES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

2015 - 2022

SOMMAIRE

DONNÉES DE CADRAGE	PAGE 3
OBJET DE LA CONVENTION	PAGE 5
MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA CONVENTION	PAGE 6
LA PLACE DE LA GUP DANS LE CONTRAT DE VILLE	PAGE 6
LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	PAGE 8
LA GOUVERNANCE	PAGE 9
LE FINANCEMENT	PAGE 11
LES ACTIONS	PAGE 11
LES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION	PAGE 11
LA DURÉE DE LA CONVENTION	PAGE 11
LES SIGNATAIRES	PAGE 12
ANNEXES	PAGE 13

LES DONNÉES DE CADRAGE

La Gestion urbaine de proximité constitue l'un des volets du pilier cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville 2015 - 2020. Elle suppose une action concertée entre l'Etat, la Communauté d'agglomération du Niortais, la Ville de Niort, les bailleurs sociaux (Deux Sèvres Habitat et la SA Immobilière Atlantic Aménagement) et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort afin d'améliorer l'environnement quotidien et le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

➤ LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le comité interministériel des villes du 19 février 2013 qui acte dans sa décision N°19 l'inscription de l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les contrats de ville.

La loi de finances de 2015 qui confirme le rattachement de l'abattement de TFPB au contrat de ville.

Le cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB (signé le 29 avril 2015 entre l'Etat et l'USH) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine constitue le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qui seront déclinées par quartier et par organisme HLM dans chaque contrat de ville.

La convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB a vocation à s'articuler avec les démarches de GUP, pilotées par les collectivités locales et l'Etat et les bailleurs. Elle fixe les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Elle constituera une annexe au contrat de ville co-signée par les organismes HLM, l'Etat et les collectivités locales.

Le Protocole d'Engagement Réciproques et Renforcés (PERR), mis en œuvre en application de la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 et du pacte de Dijon, proroge la durée du contrat de ville jusqu'en 2022.

Par conséquent, la convention de Gestion Urbaine de proximité des trois quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire niortais, annexée au contrat de ville est prorogé jusqu'en 2022.

➤ **L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE**

Les actions engagées par l'Etat, les collectivités locales, les bailleurs et le CCAS depuis plusieurs années, en matière de gestion urbaine de proximité, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ont contribué à améliorer le fonctionnement de ces quartiers. Le territoire niortais dispose d'une expertise réelle qu'il s'est forgée en s'appuyant sur les expérimentations conduites sur les quartiers prioritaires et par une meilleure collaboration des acteurs présents sur chacun des sites.

Ces engagements se sont concrétisés à travers deux conventions successives.

➤ **UNE CONVENTION INITIALE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE DE 2002 A 2006**

Afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration de la vie quotidienne dans les grands quartiers niortais d'habitat social relevant de la Politique de la Ville, une convention de Gestion urbaine de proximité a été conclue le 1er mars 2002 entre l'Etat, la Ville de Niort et l'OPAC Sud Deux-Sèvres, en présence de M. Daniel VAILLANT, Ministre de l'Intérieur.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, prévoyait un catalogue d'actions regroupées autour des thèmes suivants :

- la sécurisation et l'entretien du patrimoine bâti
- l'amélioration des espaces extérieurs
- le renforcement de la présence humaine
- l'incitation au civisme
- la sécurité des personnes
- la participation des habitants

➤ **UNE CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE RENOUVELEE AU TITRE DE LA RENOVATION URBAINE ET SOCIALE DES QUARTIERS DU CLOU BOUCHET ET DE LA TOUR CHABOT – GAVACHERIE**

Démarche contractualisée lors de la signature de la convention partenariale de rénovation urbaine et sociale. Cette convention a été mise en œuvre de décembre 2008 à décembre 2014.

Elle a permis de mettre en place 31 actions réparties selon 7 thématiques que sont la gestion des déchets, l'entretien et la gestion des espaces publics, l'accompagnement des phases travaux, les déplacements, l'implication des habitants, les actions en faveur des jeunes et la tranquillité publique.

L'évaluation de cette convention a conforté l'utilité de cette démarche puisque la Gestion Urbaine de Proximité a permis :

- de renforcer les conditions de gestion du quartier par une complémentarité d'intervention
- de mettre en place une gestion partenariale et territorialisée pour garantir la cohérence d'intervention
- d'opérer en « mode projet » par le décloisonnement institutionnel (veille partenariale, partage d'informations, reconnaissance des acteurs,...)

➤ **LA VOLONTE COMMUNE DES PARTENAIRES DE PERENNISER CETTE DEMARCHE**

Le contrat de ville de l'agglomération du Niortais, signé le 6 juillet 2015, dont l'un des piliers est le cadre de vie et le renouvellement urbain des quartiers prioritaires, a intégré dans son programme d'actions l'élaboration d'une convention partenariale de gestion urbaine de proximité pour les trois territoires prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 des Deux-Sèvres acte dans son programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique, la diffusion des principes de la gestion urbaine de proximité aux communes disposant d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) afin de développer une veille opérationnelle territorialisée, d'intégrer les bailleurs sociaux et opérateurs de transport aux démarches locales d'amélioration de la tranquillité publique et de favoriser la participation des habitants.

A cette fin, les partenaires soucieux d'une part de mobiliser l'abattement fiscal lié à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et d'autre part d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont décidé de formaliser leurs engagements dans une convention thématique de gestion urbaine de proximité.

C'est donc une réponse collaborative et qualitative que les pouvoirs publics entendent apporter aux attentes de la population par une démarche interinstitutionnelle, intégrant la participation des habitants au respect de leur cadre de vie.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité a pour objectif d'améliorer la gestion des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la qualité et la cohérence d'intervention des services publics et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise les moyens de proximité des services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la commune de Niort, des bailleurs sociaux et du CCAS de la ville de Niort.

Elle permet de déterminer les objectifs prioritaires pour chacun des quartiers de la politique de la ville et de mettre en place un plan d'actions pluriannuel partagé par l'ensemble des acteurs sur un mode coopératif.

Cette démarche et le plan d'actions se structurent autour de 3 orientations :

- **conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements** : pérenniser les investissements réalisés lors de du projet de rénovation urbaine et améliorer le cadre de vie des quartiers nouvellement concernés par la politique de la ville,
- **mobiliser les habitants au respect du cadre de vie** par la mise en place de procédures de concertation et de participation,
- **Entretenir la dynamique partenariale** : par la mise en réseau des acteurs, la complémentarité d'intervention des services gestionnaires et une veille de terrain sur ces quartiers.

Il s'agit de promouvoir le travail en réseau des acteurs de proximité, de rechercher en permanence la qualité du service rendu aux habitants, d'assurer la continuité et la complémentarité d'intervention des partenaires dans le respect des compétences de chacun.

ARTICLE 2 – LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

En 2013, arrivée au terme de son projet de rénovation urbaine et sociale des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie, la Ville de Niort et ses partenaires ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Stratégique local. Le PSL constitue une démarche stratégique autour d'une vision partagée du devenir des quartiers. L'élaboration du Plan Stratégique Local (PSL) fut l'occasion de consolider les acquis de la rénovation urbaine et sociale, en renforçant la dynamique partenariale engagée pour améliorer les conditions de vie des habitants. La phase 1 de l'étude, qui s'est déroulée de juin à octobre 2013, a permis de recueillir le point de vue des différents acteurs sur la mise en œuvre du projet urbain, et de dresser l'état des lieux des problématiques persistantes. La phase 2 d'octobre à décembre 2013, à travers l'animation de groupes de travail thématiques et d'ateliers participatifs, a permis de dégager différents scénarios d'évolution et des enjeux pour les deux quartiers et leur environnement.

Cette démarche a été déterminante et a constitué le support qui a permis de définir les axes stratégiques formalisés. Le PSL a donc été élaboré sur le périmètre de deux quartiers : le Clou-Bouchet et la Tour-Chabot – Gavacherie.

En 2018, une démarche d'évaluation partenariale du plan d'actions de la GUP a permis d'actualiser les engagements des partenaires pour favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. Ces nouveaux engagements sont actés dans la présente convention et ses annexes, prorogées jusqu'en 2022.

ARTICLE 3 - LA PLACE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE DANS LE CONTRAT DE VILLE

A - LES DISPOSITIONS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a posé le cadre du contrat de ville 2015/2020 à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire établie à partir des critères de concentration urbaine de pauvreté. Il en résulte trois quartiers prioritaires sur le territoire de l'agglomération Niortaise, tous les trois situés dans le périmètre de la commune de Niort : le Pontreau/Colline Saint-André, le Clou-Bouchet et la Tour Chabot-Gavacherie soit 5 480 habitants,
- Un contrat unique qui comporte trois piliers : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique,
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise les partenaires concernés,
- La mobilisation prioritaire des politiques de droit commun,
- Un principe de participation des habitants à la co-construction du contrat et à son pilotage par la Communauté d'agglomération du Niortais.

La Gestion urbaine de proximité contribue à l'amélioration du cadre de vie et garantit l'attractivité des quartiers prioritaires grâce à une veille active et à une attention spécifique portée à leurs dysfonctionnements. Par conséquent, la Gestion urbaine de proximité concourt à l'atteinte des objectifs fixés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

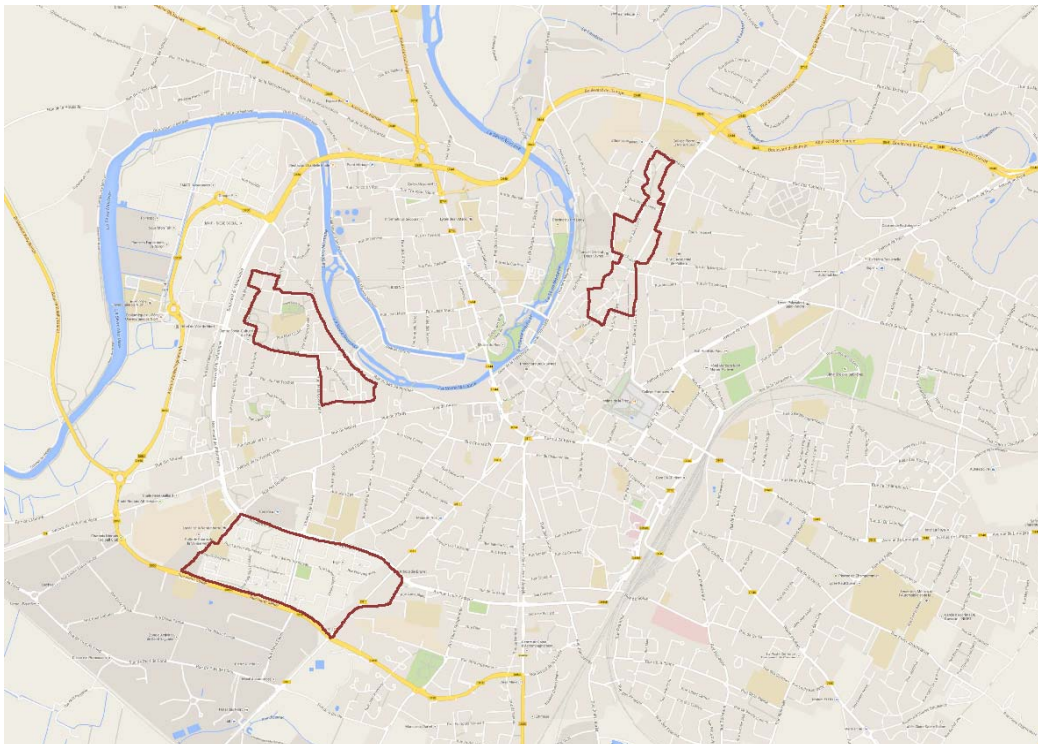
B - LE PORTAGE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

La loi du 21 février 2014 désigne les Etablissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) comme pilote de la nouvelle politique de la ville. Le Contrat de ville est dorénavant porté par la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN).

Par voie de convention, la CAN délègue la coordination et l'animation de la démarche de Gestion urbaine de proximité au service Proximité et Relations aux Citoyens de la Ville de Niort. Des moyens humains spécifiques (0,5 ETP) ont été dédiés à cette mission et font l'objet d'un co-financement Ville de Niort (50%) et CAN (50%).

C - LE PÉRIMETRE DE LA GUP

A Niort, trois quartiers situés sur la commune de Niort sont éligibles à la nouvelle politique de la ville : le Clou-Bouchet, la Tour-Chabot Gavacherie auxquels s'ajoute un nouveau quartier : le Pontreau/Colline Saint-André.



D - LES MODALITES DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Selon les mêmes principes que ceux retenus pour le contrat de ville, le contenu des actions mises en œuvre au titre de la Gestion urbaine de proximité fera l'objet d'un travail étroit de concertation avec les conseils citoyens.

ARTICLE 4 - LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les partenaires signataires de la convention de Gestion urbaine de proximité souscrivent aux principes et dispositions de la présente convention et s'engagent à :

- Mobiliser et impliquer l'ensemble de la ligne hiérarchique
- Garantir un appui technique au coordinateur GUP dans la mise en œuvre des 3 grandes orientations (cf. : art 1)
 - Participer aux instances de gouvernance du Contrat de ville
 - Désigner leurs référents au comité de coordination et groupes de travail spécifiques
 - Désigner des référents par action
 - S'informer mutuellement des actions qu'ils conduisent
 - Mobiliser les moyens nécessaires au respect de la convention de GUP
 - Piloter et mettre en œuvre les actions qui relèvent de leurs compétences
 - Evaluer les actions en fin de convention

Ces engagements se font au regard des compétences respectives de chacun.

- **L'Etat**

- La sécurité et la tranquillité publique.

- **La Communauté d'Agglomération du Niortais**

- La gestion des déchets (collecte et tri),
- Les déplacements et la mobilité des habitants,
- L'assainissement,
- La politique de la ville.

- **La ville de Niort**

- Les espaces publics (entretien de la voirie, des équipements municipaux, des espaces verts, la propreté urbaine, la salubrité, les formalités citoyennes),
- La participation des habitants,
- la sûreté, la sécurité et la tranquillité publique,
- la prévention urbaine,
- l'organisation du domaine public.

En outre, la Ville de Niort anime et coordonne la démarche de gestion urbaine de proximité et l'animation des conseils de quartier et conseils citoyens.

- **Le Centre communal d'action sociale (CCAS)**

- La médiation sociale et scolaire,
- Les interventions sociales facultatives à la population.

- **Les bailleurs**

- La gestion du patrimoine de logements sociaux (travaux d'entretien, propreté, salubrité, ..),
- Les services de proximité aux locataires (agents d'entretien, gardiens d'immeuble, gestion des conflits,...),
- La gestion locative (sécurisation des immeubles, entretien des espaces résidentialisés...),
- L'élaboration, le suivi des chartes de voisinage.

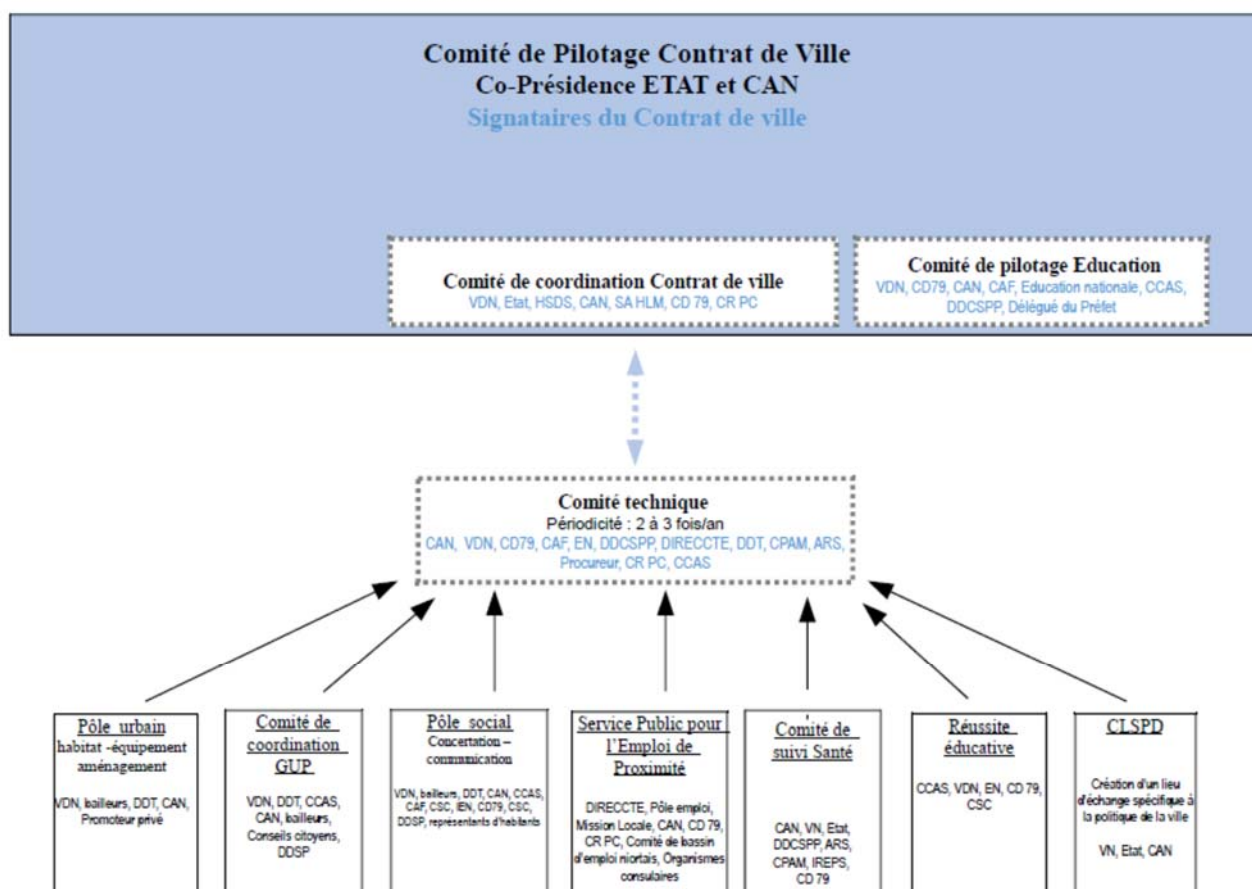
ARTICLE 5 - LA GOUVERNANCE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

A - UNE GOUVERNANCE COMMUNE AU CONTRAT DE VILLE

Le pilotage de la convention de gestion urbaine de proximité s'inscrit dans les instances de gouvernance du contrat de ville 2015/2022.

Conduite politique et technique du contrat de ville

transversale aux trois piliers Cadre de vie/renouvellement urbain, Cohésion sociale, Emploi/ développement économique



B - DES INSTANCES SPECIQUES A LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Le Comité de coordination de gestion urbaine de proximité : son objet est la veille, le repérage des dysfonctionnements présents sur l'espace public et l'espace privatif des bailleurs sociaux, l'émergence de solutions qui mobilisent de façon réactive et coordonnée l'intervention des services des différents partenaires. Ce comité est composé de représentants désignés par leur institution :

- La Ville de Niort : propreté urbaine, jardins et espaces naturels, Organisation du domaine public, Voirie/Signalisation/Eclairage, mairies de quartier, hygiène et santé, police municipale et le Proximité et Relations aux citoyens,
- la Direction Départementale des Territoires (réfèrent départemental GUP),
- la Direction Départementale de la Sécurité Publique,
- le Centre communal d’action sociale (Médiation sociale),
- la Communauté d’agglomération du Niortais (Transports, Déchets, Cohésion sociale, Assainissement),
- les bailleurs sociaux (Deux-Sèvres Habitat et la SA Immobilière Atlantic Aménagement),
- la délégation du Préfet pour la politique de la ville.

Des groupes de travail spécifiques seront réunis pour répondre à des problématiques particulières identifiées par le comité de coordination. Au sein de ces instances, les représentants des conseils citoyens seront associés afin de prendre en compte la parole des habitants et acteurs socio-économiques dans les actions à mener.

C - L’EVALUATION

L’évaluation est pilotée par la Communauté d’agglomération du niortais et l’Etat et partagée par tous les partenaires conformément à la gouvernance du Contrat de ville 2015/2022.

ARTICLE 6 - LE FINANCEMENT DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Le financement des actions de Gestion urbaine de proximité mobilise le droit commun des politiques publiques sectorielles de chaque maître d’ouvrage. En l’absence de droit commun mobilisable ou en complément de celui-ci, les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront être recherchés.

Les bailleurs sociaux participent aux côté de l’Etat et des collectivités locales, à la qualité de vie urbaine. Assurer une qualité de service de leur patrimoine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville nécessite des moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides. L’abattement de 30% sur la base d’imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, institués par la loi de finances pour 2015, permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion. La convention d’utilisation de l’abattement de TFPB a vocation à s’articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre à des besoins spécifiques des quartiers : entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels.

ARTICLE 7 – LES ACTIONS DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Tableau joint en annexe 2.

ARTICLE 8 – LES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 – LA DURÉE DE LA CONVENTION

La convention de Gestion urbaine de proximité est établie jusqu'au 31 décembre 2022, en conformité avec la durée du contrat de ville.

A NIORT LE,

LES SIGNATAIRES

Le Préfet du département des Deux-Sèvres

Déléguée territorial de l'ANRU, de l'ANAH

Isabelle DAVID

Le Président de la Communauté d'agglomération du Niortais

Jérôme BALOGE

Le Maire de la Ville de Niort

Jérôme BALOGE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Jérôme BALOGE

Le Président de Deux-Sèvres Habitat

Jacques BILLY

Le Président de la S.A Immobilière Atlantic Aménagement

Didier RIDORET

ANNEXES

1 – ARBRE DES OBJECTIFS

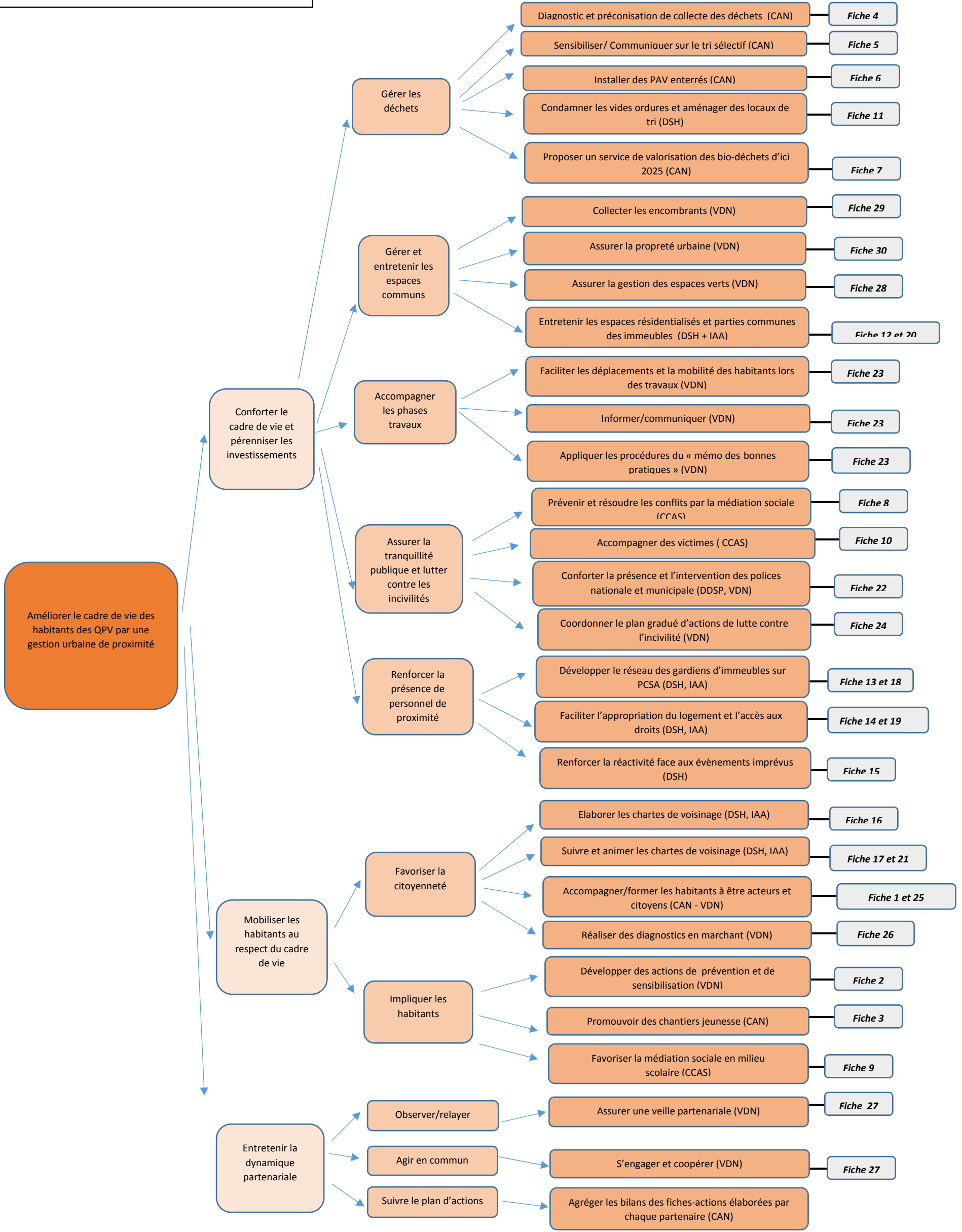
2 - FICHES - ACTIONS

3 – ANNUAIRE DES RÉFÉRENTS GUP

4 - MÉMO DES BONNES PRATIQUES

5 – PLAN GRADUÉ DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Annexe n°1 : Arbre des objectifs GUP



Annexe n°2

Fiches actions – CONVENTION GUP

FICHE ACTION N°1 ACCOMPAGNER/FORMER LES HABITANTS A ETRE ACTEURS ET CITOYENS	2
FICHE ACTION N°2 DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION	2
FICHE ACTION N°3 PROMOUVOIR DES CHANTIERS JEUNESSE	2
FICHE ACTION N°5 SENSIBILISER/COMMUNIQUER SUR LE TRI SELECTIF	2
FICHE ACTION N°6 INSTALLER DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES	2
FICHE ACTION N°7 PROPOSER UN SERVICE DE VALORISATION DES BIO-DECHETS D'ICI 2025	2
FICHE ACTION N°8 PREVENIR ET RESOUDRE LES CONFLITS PAR LA MEDIATION SOCIALE	2
FICHE ACTION N°9 FAVORISER LA MEDIATION EN MILIEU SCOLAIRE	2
FICHE ACTION N°10 ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES PAR LE CCAS	2
FICHE ACTION N°11 GESTION DES DECHETS	2
FICHE ACTION N° 12 GESTION ET ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNS	2
FICHE ACTION N° 13 DEVELOPPER LE RESEAU DES GARDIENS D'IMMEUBLES SUR LE QUARTIER TOUR CHABOT / GAVACHERIE	2
FICHE ACTION N° 14 FACILITER L'APPROPRIATION DU LOGEMENT ET L'ACCES AUX DROITS	2
FICHE ACTION N° 16 ELABORER LES CHARTES DE BON VOISINAGE	2
FICHE ACTION N°18 DEVELOPPER LE RESEAU DES GARDIENS D'IMMEUBLES	2
FICHE ACTION N°19 FACILITER L'APPROPRIATION DU LOGEMENT ET L'ACCES AUX DROITS	2
FICHE ACTION N°20 ENTRETIEN DES ESPACES RESIDENTIALISES « LA ROULIERE »	2
FICHE ACTION N°21 FAIRE VIVRE ET SUIVRE LES CHARTES DE VOISINAGE	2
FICHE ACTION N°22 CONFORTER LA PRESENCE ET L'INTERVENTION DES POLICES NATIONALE ET MUNICIPALE	2
FICHE ACTION N°23 ACCOMPAGNER LES PHASES TRAVAUX	2

FICHE ACTION N°24 COORDONNER LE PLAN GRADUE DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES	2
FICHE ACTION N°25 ACCOMPAGNER/FORMER LES HABITANTS A ETRE ACTEURS ET CITOYENS	2
FICHE ACTION N°26 REALISER DES DIAGNOSTICS EN MARCHANT	2
FICHE ACTION N°27 ASSURER UNE VEILLE PARTENARIALE/S'ENGAGER ET COOPERER	2
FICHE ACTION N°28 ASSURER LA GESTION DES ESPACES VERTS	2
FICHE ACTION N°29 COLLECTER LES ENCOMBRANTS	2
FICHE ACTION N°30 ASSURER LA PROPRETE URBAINE	2

Accompagner/former les habitants à être acteurs et citoyens

Service : Cohésion sociale (CAN)

Référent GUP : Sabrina Renaud / Julie Joly

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Favoriser la citoyenneté

- **DIAGNOSTIC** : L'enjeu de la participation, transversal à l'ensemble des orientations du contrat de ville, doit favoriser l'animation de la vie locale et le vivre ensemble par la prise d'initiative et la participation pour dynamiser la vie des quartiers.

Constat : des conseils de quartiers peu dynamiques, une faible participation aux scrutins électoraux, peu de projets déposés dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants, difficultés remontées par les CSC d'associer les habitants aux projets.

- **OBJECTIFS** : Pour permettre l'émergence de projets émanant des habitants et ainsi favoriser les initiatives individuelles et le pouvoir d'agir de tous au sein des quartiers, plusieurs actions complémentaires sont nécessaires. Il est attendu des actions de cet objectif qu'elles permettent :

- D'impliquer le conseil citoyen comme acteur à part entière de la participation et de consultation,
- D'encourager les initiatives des habitants en renforçant le rôle des organismes de coordination (centres socioculturels, relais associatifs, etc.).

- **DESCRIPTION DE L'ACTION** : A définir suivant les retours de l'appel à projets

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Le Contrat de ville 2015-2022, plus particulièrement, l'objectif 12 du plan d'actions Cohésion Sociale : « accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants »

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** : Crédits spécifiques de la politique de la ville pour actions demandant des moyens complémentaires au droit commun.

- **CONTRAINTES À LEVER** : /

- **ÉCHÉANCIER** : Jusqu'en 2022

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : Les partenaires signataires du Contrat de ville, les associations du territoire

- **BILAN** : /



Développer des actions de prévention et de sensibilisation

Service : Direction de l'Education

Référent GUP : Simon Rouanet

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Impliquer les habitants

● **DIAGNOSTIC** :

- Une méconnaissance par les habitants des quartiers du panel de services intervenants sur leur territoire.
- Des espaces dégradés visibles sur les quartiers prioritaires.
- Suite à la formation inter-acteurs proposée par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (AcSé), demande des professionnels d'être mieux identifiés et de communiquer sur leurs métiers.

● **OBJECTIFS** :

- Renforcer le civisme en limitant les dégradations (espaces publics, cages d'escaliers, collecte des encombrants...).
- Découvrir à travers des métiers, les agents qui participent au maintien d'un cadre de vie de qualité.
- Développer un lien de proximité entre les habitants et les agents de terrain des services espaces verts, propreté urbaine, déchets ménagers et gardiennage d'immeuble,...

● **DESCRIPTION DE L'ACTION** :

En réponse à l'appel à projets de la CAN, dans le cadre du Contrat de Ville, la direction de l'Education de la Ville de Niort propose un cycle de 10 séances d'une heure sur le 1^{er} créneau du soir des temps périscolaires car les enfants sont des vecteurs importants pour faciliter l'information au sein des familles des quartiers prioritaires. Les séances sont co-animées par un agent des services concernés et un animateur périscolaire.

La participation de 15 enfants (CE2-CM2) par séance est attendue.

Chaque intervenant co-anime 1 séance et présente son métier, ses outils, son matériel... par le biais de différents supports d'animation.

Les 5 écoles élémentaires des quartiers Politique de la ville sont visées par l'action.

S'agissant d'un appel à projets, d'autres actions peuvent s'inscrire dans cet objectif.

● **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** :

Le Contrat de ville 2015-2022, plus particulièrement, l'objectif 13 du plan d'actions Cohésion Sociale : « Favoriser le civisme »

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

La Direction de l'Éducation de la Ville de Niort dépose un dossier dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville prenant en compte l'ensemble des actions spécifiques développées sur les quartiers prioritaires, dont ce projet de découverte des métiers-GUP.

- **CONTRAINTES À LEVER :**

Rester attentif aux contraintes horaires des agents des services techniques, notamment, pour leur permettre d'animer la séance.

- **ÉCHÉANCIER :**

L'action a débuté durant l'année scolaire 2013-2014 et se poursuivra durant toute la durée du contrat de ville.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

Services Ville de Niort et CAN

Bailleurs sociaux

- **BILAN :**

Un bilan est réalisé à chaque fin d'année scolaire pour réajuster l'action au besoin.

Service : Cohésion sociale (CAN)

Référent GUP : Sabrina Renaud / Julie Joly

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Impliquer les habitants

• **DIAGNOSTIC :**

Le civisme désigne l'état du citoyen, respectueux de ses devoirs et des principes collectifs. En ce sens, il participe au bien vivre ensemble et au respect de l'autre. Des actes d'incivilité, notamment sous la forme de nuisances liées à la tranquillité publique et à la propreté urbaine, sont repérées sur chaque quartier prioritaire.

• **OBJECTIFS :**

Permettre à des jeunes habitant les quartiers Politique de la ville de s'investir dans un projet collectif de valorisation de leur cadre de vie.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

A définir suivant les retours de l'appel à projets.

Les participants à l'action doivent être issus des quartiers prioritaires et œuvrer en direction de leur cadre de vie.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention GUP

Contrat de ville, pilier cohésion sociale, axe Prévention de la délinquance

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS : (prévisionnels)**

Crédits de la Ville de Niort, de la DDCSPP, du FIPD et crédits spécifiques de la politique de la ville

• **CONTRAINTES À LEVER :**

Définition en début d'année du support du chantier

• **ÉCHÉANCIER :** 2015-2022

• **PARTENAIRES ASSOCIÉS :** Ville, CAN, État

• **BILAN :**

Nombre de chantiers réalisés.

Nombre de jeunes mobilisés dont ceux issus des quartiers.

Respect des travaux par les habitants.

Diagnostic et préconisation de collecte des déchets

Service : direction des Déchets (CAN)

Référent GUP : Fabrice AUVINET

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer les déchets

● **DIAGNOSTIC** :

Depuis 2008, de nombreuses actions sur la gestion des déchets ont été mises en place sur les quartiers :

- Déploiement des bornes d'apport volontaire ;
- Mise en en place de la collecte des volumineux sur les quartiers puis généralisation à l'échelle de la CAN
- Compostage collectif sur l'ilot Broglie
- Sensibilisation des foyers par les assistantes prévention/tri sur les quartiers Politique de la ville

● **OBJECTIFS** :

Encourager les usagers à une bonne appropriation des gestes de tri, à une meilleure connaissance des services mis en place par la CAN.

● **DESCRIPTION DE L'ACTION** :

Bilans des actions : 2015

Service des volumineux :

32 interventions sur les quartiers prioritaires – sans Pontreau/Colline St André - en 2015 (sur 697 appels à l'échelle de la CAN) soit 4,5% des appels émis.

Quantités collectées en emballages en 2015 :

Clou Bouchet = 14,55 t

Tour Chabot/Gavacherie = 7,41 t

Quantités collectées en verre en 2015 :

Clou Bouchet = 32,86 t

Tour Chabot/Gavacherie = 19,28 t

Quantités collectées en papier en 2015 :

Clou Bouchet = 28,67 t

Tour Chabot/Gavacherie = 16,66 t

Zoom compostage llot Broglie :

27 foyers équipés d'un bio-seau pour la collecte des bio-déchets

1 réunion en pied d'immeuble en 2015

Sensibilisation dans le cadre de la charte de voisinage

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :
- **CONTRAINTES À LEVER** : Les résultats sont liés à la participation des usagers des quartiers
- **ÉCHÉANCIER** : 2022
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : DSH, Ville de Niort
- **BILAN** :

Un bilan sera dressé chaque année afin de suivre l'évolution de quantités captées par quartier, des interventions dans le cadre de la collecte des volumineux, des actions de sensibilisation.

Service : direction des Déchets (CAN)

Référent GUP : Fabrice AUVINET

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer les déchets

• **DIAGNOSTIC :**

La mise en place du tri sélectif en apport volontaire sur les quartiers Politique de la ville a eu lieu en 2008. Les quantités de verre, d'emballages et de papier à l'échelle des quartiers sont très faibles mais de qualité satisfaisante.

Cela amène à porter des actions sur cette zone afin d'obtenir un meilleur taux de participation des usagers et des quantités beaucoup plus importantes d'autant plus que l'extension des consignes de tri est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

• **OBJECTIFS :**

Encourager la pratique du tri sélectif chez les habitants.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

1. Modification des ponts d'apport volontaire de tri afin d'optimiser leur utilisation.

Ces changements s'effectueront en concertation avec les habitants.

2. Expérimentation d'une nouvelle communication en porte à porte en partenariat avec Eco-emballages auprès des habitants du Clou Bouchet et du Pontreau après formation des agents de prévention/tri :

- Remise d'un guide du tri
- Remise d'un cabas de tri

Au vu des résultats, ce type de communication sera dupliqué aux autres quartiers.

3. Interventions dans les écoles et pendant les APS (dispositif découverte des métiers)

4. Communication institutionnelle « Territoires de Vie »

5. Suivi de la qualité et des quantités collectées par flux.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :** Convention GUP

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

- Passage des assistantes du tri/prévention : 10 000 €
- Cabas de tri : 6 500 €
- Articles et supports de communication : 20 000 €

- **CONTRAINTE À LEVER** : Les résultats sont liés à la participation des usagers des quartiers
- **ÉCHÉANCIER** : 2022
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : DSH, Ville de Niort
- **BILAN** :

Un bilan sera dressé chaque année afin de suivre l'évolution de quantités captées par quartier.

Installer des Points d'Apport Volontaire enterrés

Service : direction des déchets (CAN)

Référent GUP : Fabrice AUVINET

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer les déchets

- **DIAGNOSTIC :**

Habitat collectif :

La gestion des ordures ménagères résiduelles s'effectue par la mise à disposition de conteneurs 360 litres qui sont sortis 2 fois par semaine par les gardiens, ce qui représente une part importante financièrement pour DSH. Ces bacs sont stockés dans les locaux « propreté » qui sont encore pour certains sous les vide-ordures. Un programme de suppression des vide-ordures est en cours et pris en charge par le bailleur.

Habitat ancien (colline Saint André) :

Particularité de ce quartier : secteur dense en termes d'habitants, rues étroites, difficulté de circulation, un manque de stationnement, absence de trottoirs dans certains cas. La colline Saint-André et plus particulièrement la partie Nord (périmètre intégré à la Politique de la ville où s'applique la démarche GUP) est un secteur où les services rencontrent des problématiques de dépôts sauvages liés à des difficultés de stockage des bacs (absence de locaux) mais aussi par l'absence de bacs roulants pour certains foyers.

- **OBJECTIFS :**

1/ Étude sur la mise en place de Points d'apport volontaire enterrés sur l'habitat collectif et ce dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative.

2/ Haut de la colline Saint André : étude menée par la VDN sur les possibilités de mise en place de PAV enterrés sur le quartier en complément de la collecte des bacs roulants.

- **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Habitat collectif :

- Réflexion en cours avec la DGFIP sur les modalités de mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.
- Étude (VDN) sur les emplacements potentiels pouvant recevoir des PAV enterrés sur les quartiers habitat collectif ZUS.
- Proposition de schéma d'implantation, dans le cadre des projets d'aménagements en pieds d'immeubles de nouveaux PAV enterrés notamment sur le Pontreau et le Clou Bouchet (îlots Langevin et Delambre).

Habitat ancien (colline Saint André) :

- Réflexion en cours avec la DGFIP sur les modalités de mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.
- Etude (VDN) sur les emplacements potentiels pouvant recevoir des points d'apport volontaire enterrés sur le quartier de la colline Saint André.
- Proposition de schéma d'implantation.
- Sur la partie haute de la Colline et sur la place Chanzy : Attente de décision et faisabilité relatives à un point d'apport volontaire enterré. Pour les autres rues en descendant vers le centre-ville, étude d'implantation de points d'apport volontaire enterrés ou non pour limiter les déplacements à pied des habitants et s'adapter à la largeur de la voirie pour les engins de collecte.

Aménagement des espaces publics de la place Denfert-Rochereau :

- Etude (VDN) sur les emplacements potentiels pouvant recevoir des points d'apport volontaire enterrés.
- Proposition de schéma d'implantation d'un nouveau point d'apport volontaire sur la place.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

- points d'apport volontaire enterrés habitat collectif (hors génie civil) : 500 000 €
- points d'apport volontaire enterrés habitat ancien (hors génie civil) : 100 000 €
- Campagne d'information des usagers : 100 000 €

- **CONTRAINTE À LEVER :**

Attente de la réflexion menée avec la DGFIP sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Maitrise d'ouvrage par VDN.

Validation du principe de gestion des déchets par DSH et VDN.

Validation des modalités financières : CAN équipement, HSDS/VDN : génie civil.

- **ÉCHÉANCIER** : 2022

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : HSDS, Ville de Niort

- **BILAN** :

Proposer un service de valorisation des bio-déchets d'ici 2025

Service : direction des déchets (CAN)

Référent GUP : Fabrice AUVINET

Date : 2016 / MAJ

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer les déchets

- **DIAGNOSTIC :**

Le compostage collectif a été initié en 2011 sur la résidence Broglie. A ce jour, 2 points de compostage ont été installés aux extrémités de la résidence. La moitié des foyers sont équipés d'un bio-seau (26 foyers sur 54) et chacun apporte ses déchets de cuisine aux composteurs. Une évaluation a mis en avant qu'1.6 tonne de biodéchets étaient valorisés par an.

Naturellement, 3 résidents se sont intéressés au compostage, depuis identifiés comme référents de site pour entretenir les composteurs (brassage, arrosage). Aujourd'hui, seule 1 personne est toujours locataire et contribue encore au bon fonctionnement du compostage.

Des réunions en pied d'immeuble sont organisées plusieurs fois par an afin de faire le point et de retourner/récolter le compost. Vecteur de lien social, ce dispositif apporte également un moment de convivialité pour les résidents.

- **OBJECTIFS :**

Développer le compostage collectif sur les zones résidentielles dans un premier temps.

Développer le compostage partagé sur l'espace public dans un second temps. Ce développement sur le Pontreau Colline Saint-André est prévu en 2019.

Réduire la partie organique présente dans les ordures ménagères et sensibiliser les ménages concernés à la prévention de la production des déchets.

Valoriser sur place la matière organique produite par les résidents.

Proposer d'autres solutions pour la valorisation des bio-déchets (lombricompostage par exemple).

- **DESCRIPTION ACTION :**

Identifier les résidences et les espaces publics propices à l'installation de composteurs (espace disponible, démarche acceptée par tous les résidents, référents reconnus sur site, approvisionnement organisé).

Définir les engagements de chaque partenaire (approvisionnement en broyat, accès à un point d'eau, utilisation du compost sur place) pour pérenniser les sites.

Animer la mise en place de sites de compostage, impliquer les résidents composteurs en partenariat avec les acteurs de proximité (association, centre socioculturel).

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

Mise à disposition des composteurs et du petit matériel d'entretien (fourche, pelle, seau), prise en charge par la CAN dans le cadre de la promotion de la pratique du compostage sur son territoire :

180€ par site pour 1 bac d'apport de 800 litres et 2 de 400 litres (stockage du broyat et compost à maturité)

40€ d'outillage (fourche, pelle, seau) et supports d'information

Personnel d'animation et d'accompagnement par site :

- 50 heures la première année soit 1000 €
- 20 heures les années suivantes soit 400 €

Accompagnement technique extérieur à la collectivité : 2 réunions : 160 €

- **CONTRAINTE À LEVER** :

Accord de principe des différents partenaires (usage du compost sur place), approvisionnement en broyat, formation des référents sites.

- **ÉCHÉANCIER** : 2022

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :

DSH (pour la partie résidentielle) : validation des sites de compostage, la communication sur cette démarche et l'appui de ses agents d'entretien (accès point d'eau, relevé des gênes, portage d'informations entre les résidents et les structures coordinatrices).

VDN (pour l'espace public) : aménagement des sites de compostage, utilisation du compost sur place lors de l'entretien du fleurissement et l'approvisionnement en broyat sur chaque site.

CAN : conduite du projet, démarche d'information des résidents en porte à porte, conduite de réunions, accompagnement de proximité, fourniture du matériel, suivi des sites de compostage.

Service : Médiation sociale (CCAS)

Référent GUP : Marieke BONNIN

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Assurer la tranquillité publique et lutter contre les incivilités.

- **OBJECTIFS :**

L'objectif principal est de construire ou de reconstruire le lien social.

La médiation sociale privilégie la parole et la rencontre, pour essayer de régler les conflits à l'amiable ou de les prévenir par une présence active de proximité.

- **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Veille préventive et présence sur les quartiers niortais : présence hebdomadaire d'un binôme de médiateurs sociaux dans les 4 quartiers prioritaires : le Clou Bouchet, la Tour Chabot Gavacherie, le Pontreau et le Centre-ville.

Résolution des conflits par le dialogue (427 situations de conflits prises en charge par an sur l'ensemble de la ville, dont 227 sur les QPV).

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :** Convention GUP

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Les missions de veille préventive et de résolution des conflits par le dialogue dans les quartiers Politiques de la ville mobilisent l'équipe de 6 médiateurs sociaux et un chef de service sur près de 70% du temps de travail global du service.

La mission de veille sociale du Service Médiation est financée pour partie par le FIPD.

- **ÉCHÉANCIER :**

Action menée depuis 2010, montée en charge régulière de l'activité du service sur l'activité de veille sociale. Stabilisation depuis 2013 autour de 400 situations de conflit de voisinage traitées par an.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :** l'ensemble des partenaires GUP et Pôle Social.

• **BILAN :**

Mission de résolution de conflits par le dialogue : (2016)

227 situations prises en charge dans les quartiers prioritaires (427 sur l'ensemble de la ville) :

- 64 à la Tour Chabot Gavacherie,
- 107 au Clou Bouchet,
- 56 au Pontreau-Colline Saint-André.

3148 contacts sur les quartiers, personnes reçues ou rencontrées sur l'espace public :

Dans les Quartiers Politique de la Ville :

- 721 sur la Tour Chabot,
- 817 sur le Clou Bouchet,
- 489 sur le Pontreau
- 720 sur le Centre-ville et la Colline Saint André.

Actions de porte-à-porte : 134 ménages rencontrés lors de ces actions, réparties dans les quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie et de la Colline Saint-André.

14 actions de porte à porte sur le parc locatif, 134 habitants rencontrés pour un échange long.

Quartier	Rue	Motif-s	Période-s	Habitants rencontrés
Clou Bouchet	Rue Bonnevey	Déchets – jets de déchets	Juin	5
	Square Galilée	Occupation de halls	Mai	6
	Square Galilée	Conflit de voisinage	Août	8
	Rue Fresnel	Déchets – jets de déchets	Septembre - Octobre	10
	Rue Cugnot	Occupation hall d'immeuble	Septembre - Octobre	4
	Rue Siegfried	Nuisances sonores	Octobre	6
Tour Chabot	Rue Champlain	Déchets – jets de déchets	Janvier	13
	Place Louis Juvet	Déchets – jets de déchets	Janvier	28
	Place Louis Juvet	Nuisances sonores	Mai	7
	Rue Belin	Conflit multiple	Juillet - Août	9
	Rue Méliès	Occupation hall d'immeubles – Jets de déchets	Juillet - Août	17
Pontreau	Rue Guy Guilloteau	Nuisances sonores	Janvier	10
	Rue Guy Guilloteau	Nuisances sonores	Juin	7
	Rue Guy Guilloteau	Occupation hall d'immeuble	Juillet - Août	4

Nombre d'habitants rencontrés en porte-à-porte par quartier :

Clou Bouchet : 39

Tour Chabot Gavacherie : 74

Pontreau : 21

- ✓ 8 passages en soirée sur les équipements publics dans les quartiers pendant la période estivale, **près de 130 personnes** rencontrées.
- ✓ Passages dans les quartiers sur les équipements publics occasionnant des rassemblements de jeunes : Sainte-Pezenne, Brizeaux, Centre-ville, Clou Bouchet, Tour Chabot Gavacherie, Pontreau (**environ 70 contacts**)



Favoriser la médiation en milieu scolaire

Service : Médiation sociale (CCAS)

Référent GUP : Marieke Bonnin

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Favoriser la citoyenneté

- **DIAGNOSTIC :**

Le projet de Médiation Sociale en milieu scolaire a été initié par les partenariats de terrain tissés dans le cadre de la mission de veille sociale des médiateurs sociaux du CCAS de Niort. Les conflits aux abords des écoles, le besoin de lien entre les familles et l'école et la demande forte des membres de la communauté éducative ont conduit le service Médiation Sociale à proposer ce nouveau champ.

- **OBJECTIFS :**

Prévenir et apaiser les éventuelles tensions et contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

- **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Prévention et la résolution des conflits aux abords et au sein des écoles.

Résolution des conflits par le dialogue, présence adulte préventive et prévention des incivilités aux abords de l'école, organisation de rencontres médiatisées en présence ou non du personnel enseignant.

L'intermédiation et le renforcement du lien famille-école.

Amélioration ou rétablissement de la communication entre la famille et l'école, mise en lien avec les autres intervenants auprès de la famille (travailleurs sociaux, animateurs socioculturels, etc.)

Médiation par les pairs dans les écoles.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

> Contrat de ville (Programme Grandir Ensemble pour la formation)

> FIPD

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Les missions de médiation sociale en milieu scolaire dans les quartiers Politique de la ville et l'expérimentation de Médiation par les Pairs mobilisent l'équipe de 6 médiateurs sociaux et le chef de service à raison de plus de 20% du temps de travail global du service.

Le CCAS reçoit des financements de la CAN et de l'Etat (FIPD) pour mener cette action.

- **CONTRAINTES À LEVER :** /

- **ÉCHÉANCIER :**

Action menée depuis 2014, montée en charge régulière de l'activité du service.

Médiation Par Les Pairs débutée en septembre 2015, poursuivie chaque année scolaire

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

Direction de l'Éducation de la Ville de Niort

Éducation Nationale

Services sociaux du CD 79, Hôpital, etc.

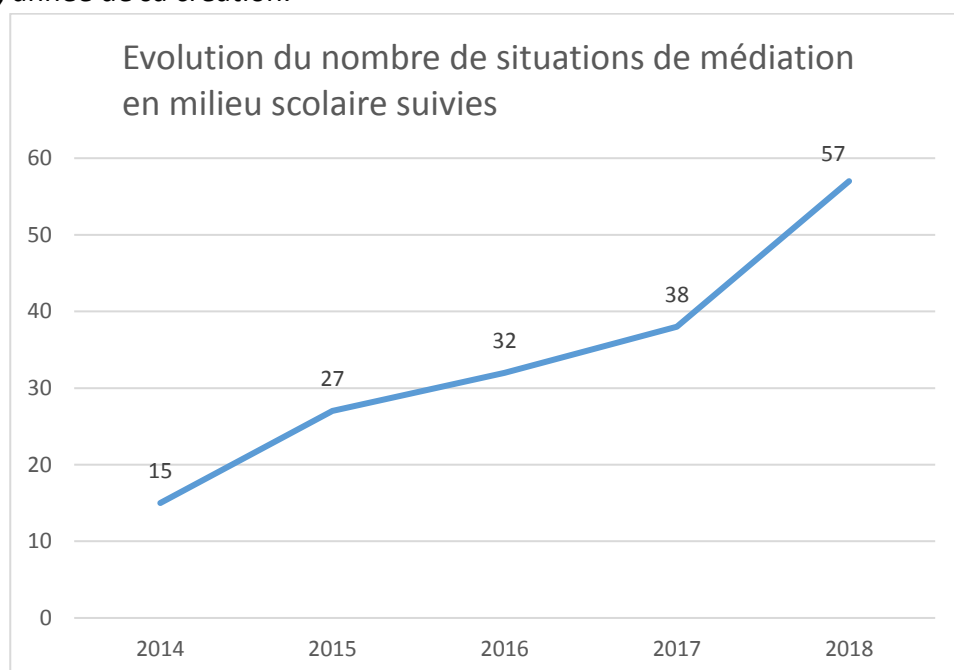
- **BILAN :**

Pour l'année 2018, le service Médiation Sociale a été sollicité sur 57 situations de médiation en milieu scolaire dans les quartiers Politique de la Ville.

Les médiateurs sociaux sont sollicités par les enseignants, par le personnel périscolaire, par les familles ou par les riverains pour :

- Apaiser et réguler les tensions (entre familles, entre famille et école, école/riverains, etc.)
- Renforcer les liens entre les familles et l'école

Cette mission semble répondre à un réel besoin si l'on considère l'évolution du nombre de sollicitations reçues depuis 2014, année de sa création.



L'action est déployée sur l'ensemble des écoles élémentaires de Niort, mais **les écoles situées dans les quartiers Politique de la ville représentent plus de 4 sollicitations sur 5**, pour les raisons suivantes :

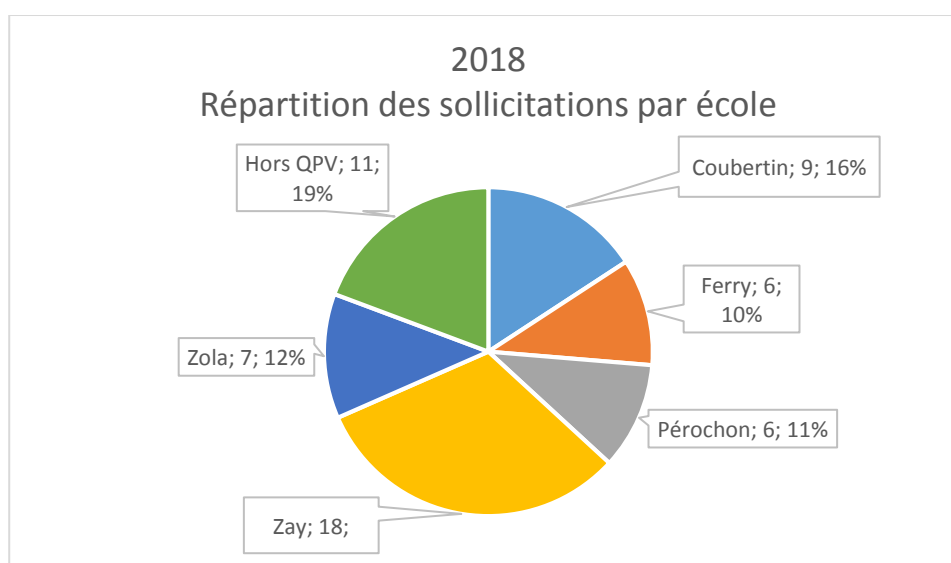
- les problématiques complexes rencontrées par les écoles de ces quartiers correspondent aux champs d'intervention des médiateurs sociaux et aux modes d'interventions proposés.

- La présence systématique renforcée des médiateurs sociaux aux abords de ces écoles chaque semaine.

En effet, indépendamment des sollicitations, une présence hebdomadaire préventive est assurée aux abords des écoles des quartiers Politique de la ville :

- Lundi : Jules Ferry et Pierre de Coubertin en alternance
- Mardi : Ernest Pérochon
- Jeudi : Jean Zay et Emile Zola en alternance

Au total, ce sont **124 heures de présence préventive qui ont été assurées en 2018** aux heures d'entrée et de sortie des classes (116h dans les quartiers prioritaires et 8 h hors QPV).



Les motifs des sollicitations :

Gestion de conflits aux abords et au sein des écoles : **19 situations** (dont 4 situations de conflit intrafamilial / garde alternée)

Lien famille – école (absences prolongées et injustifiées d'un enfant, communication difficile, documents administratifs à fournir, etc.) : **30 situations**

Lien école – riverains/quartiers : **8 situations**

Durée moyenne d'un accompagnement : **33 jours** (durée mini 1 jour, durée maxi : 5 mois)

Nombre de RDV ou contacts avec les membres de la communauté éducative : 276

Nombre de RDV ou contacts avec les familles : 232

Nombre de RDV ou contacts avec les partenaires : 33

La médiation par les pairs : les écoles concernées

Ecole Ernest Pérochon

Fin du cycle de 3 ans : formation et accompagnement des élèves volontaires chaque semaine dans la cour entre janvier et juin 2018.

Remise des diplômes par M. Baloge, Maire de Niort aux élèves médiateurs en présence de leurs familles le 2 juillet 2018 à l'école Pérochon.

Ecole Louis Aragon

Expérimentation d'une formule d'initiation de 3 heures en mars 2018 auprès d'un groupe de médiateurs de la cour déjà constitué, accompagné par un service Civique.

Remise des diplômes par M. Baloge, Maire de Niort aux élèves médiateurs en présence de leurs familles le 2 juillet 2018 à l'école Pérochon.

Ecole Pierre de Coubertin

Démarrage année scolaire 2018/2019 :

- Deux journées de formation interprofessionnelle en septembre et octobre 2018.
- Visite des élèves médiateurs de Pérochon à l'école Coubertin pour partager leur expérience.
- Démarrage de la formation des élèves : une séance par semaine à partir d'octobre 2018 pour les 21 volontaires.

Ecole Jean Zay

Décembre 2018 : initiation en deux séances auprès des élèves membres du club de la paix (périscolaire).

+ Ateliers à destination des enseignants du Réseau d'Education Prioritaire et des services civiques de l'école Louis Aragon.



Service : Médiation sociale (CCAS)

Référent GUP : Marieke BONNIN

Date : 2018

Axe : Conforter le cadre de vie

Objectif opérationnel : Accompagnement des victimes par le CCAS

- **OBJECTIFS :**

Le CCAS a mis au point depuis juillet 2016 un dispositif pour accompagner et prendre en charge les victimes vulnérables. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre du processus de réparation pour les victimes.

- **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

11 professionnels du travail social et 4 cadres sont mobilisés pour proposer et mettre en œuvre un accompagnement adapté aux situations individuelles sur trois volets : social, santé et juridique.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

- > Contrat de ville (Programme Grandir Ensemble pour la formation)
- > FIPD

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

En 2018, le CCAS est financé par l'Etat pour cette action (FIPD)

- **CONTRAINTES À LEVER :** /

- **ÉCHÉANCIER :**

Cette action connaît une montée en charge régulière depuis sa création en juillet 2016.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

Police Municipale, Police Nationale, Conseil Départemental, Associations France Victimes et IDEFF79.

- **BILAN** : Orientation et accompagnement des victimes par les équipes du CCAS en 2018 :
93 situations, dont 20 transmises par le Commissariat :
 - **58 situations** suivies par le service Médiation Sociale **dont 15 transmises par le Commissariat** et 3 par la Police Municipale
 - **35 situations** suivies par le service Intervention Sociale **dont 5 transmises par le Commissariat**

Parmi ces situations :

- 37 relevant de problématiques intrafamiliales
 - 27 victimes de violences conjugales (16 femmes et 1 homme)
 - 4 Situations de conflits interpersonnels
 - 4 situations d'atteinte aux biens
 - 2 situations de violences physiques / psychologiques / sexuelles
- 50 relevant de problématiques extrafamiliales
 - 23 situations de violences physiques et sexuelles
 - 18 situations de conflits interpersonnels
 - 6 situations d'atteinte aux biens
 - 3 situations d'abus de faiblesse
- 6 situations d'accompagnement de victimes d'incendies ou locataires de logements insalubres

Répartition géographique : 41 sur les quartiers Politique de la Ville et 52 sur les autres quartiers

Durée moyenne d'un accompagnement : **48 jours** (durée mini : 1 jour, durée maxi : 12 mois)

Nombre de RDV ou contacts avec les victimes : 573

Nombre de RDV ou contacts avec les partenaires : 216

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer les déchets

Condamner les colonnes vide-ordures et aménager des locaux de tri.

- **DIAGNOSTIC** : La collecte des ordures ménagères ne suscite pas de questions particulières sur ces quartiers. Les seules difficultés repérées concernent la présence dans certains immeubles de colonnes vide-ordures encore en activité (environ 30). Outre les problèmes d'hygiène et de maintenance que ces colonnes génèrent, elles nécessitent une attention toute particulière compte tenu des risques d'incendies qu'elles engendrent et de dangerosité pour le personnel de DSH lors de l'évacuation des containers en pied de colonne.
- **OBJECTIFS** : Lors des diverses opérations de réhabilitation et de résidentialisation, DSH a supprimé systématiquement l'utilisation des colonnes vide-ordures et a créé ou aménagé des locaux de tri en rez-de-chaussée ou à proximité de ses immeubles. L'objectif est donc de supprimer l'utilisation de l'ensemble des colonnes vide-ordures restant en service et de créer ou d'aménager dans un même temps des locaux propres à recevoir les containers. Une autre option est à l'étude avec le service de réputation des ordures ménagères : installer des containers enterrés de collectes de ces ordures sans idée de tri préalable.
- **DESCRIPTION ACTION** : L'opération consiste, après consultation et information des locataires, à désinfecter totalement les colonnes vide-ordures, à condamner les pelles d'accès sur ces colonnes et à proposer aux locataires, soit l'accès à un local de stockage des containers à ordures, soit l'utilisation de containers enterrés à proximité.
- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention de Gestion Urbaine de Proximité.
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** : Approximativement 1 800 € par colonne condamnée et 3 500€ pour l'aménagement du local de tri.
- **CONTRAINTES À LEVER** :
- **ÉCHÉANCIER** : Ensemble des 30 colonnes réparti sur 2 ans
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : DSH et CAN
- **BILAN** :

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel: Gérer et entretenir les espaces communs.
Entretien des espaces résidentialisés et les parties communes des immeubles.

● **DIAGNOSTIC :**

L'opération de rénovation urbaine, par la réalisation d'aménagement d'ilots au cœur des quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot/Gavacherie et du Pontreau, par la résidentialisation de certains bâtiments, par la sécurisation des portes de halls d'entrée par badges magnétiques, a restructuré ces quartiers en profondeur et a concouru à améliorer le cadre de vie des habitants.

● **OBJECTIFS :**

Pérenniser les investissements réalisés en portant une attention particulière à l'entretien des parties communes d'immeubles et des espaces verts résidentialisés afin que ceux-ci soient au même niveau d'entretien que les espaces publics environnants.

● **DESCRIPTION ACTION :**

Le sur-entretien en quartier Politique de la Ville consistera avant tout à maintenir la qualité et la continuité de service, tant sur l'ensemble des quartiers que sur les espaces résidentialisés.

A savoir :

Pour l'ensemble, veiller à la qualité et à la régularité des prestations d'entretien effectuées par les employés d'Immeubles, avec un remplacement par du prêt de main d'œuvre temporaire à hauteur de 50% de leur temps en cas d'arrêt de travail pour maladie.

Pour les espaces résidentialisés, veiller particulièrement à la propreté de ces espaces en :

- Faisant intervenir en tant que de besoin une équipe d'agents polyvalents en sur-entretien sur les sites difficiles (occupation des halls en particulier)
- Ramassant les papiers et autres détritrus.
- Evacuant les encombrants le plus rapidement possible.
- Entretien des pelouses, arbustes, massifs et autres haies à l'identique de ce qui se pratique sur les espaces publics environnant, travail effectué soit en régie soit par une entreprise agréée.

● **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention de Gestion Urbaine de Proximité.

● **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

- **CONTRAINTE À LEVER :**
- **ÉCHÉANCIER :** Application immédiate dès 2021
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
Deux-Sèvres Habitat
- **BILAN :**

Développer le réseau des gardiens d'immeubles sur le quartier Tour Chabot / Gavacherie

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel: Renforcer la présence de personnel de proximité

Développer le réseau des gardiens d'immeubles sur le quartier
Tour Chabot / Gavacherie

● **DIAGNOSTIC** :

Le dispositif « Gardiens d'immeubles » mis en place par Habitat Sud Deux-Sèvres est opérationnel depuis 2002 sur le quartier du Clou-Bouchet et 2017 sur le quartier du Pontreau. Ce dispositif répond à une attente forte des habitants de disposer d'une présence humaine, bien identifiée et à leur écoute sur leur quartier. Cette présence accrue permet une grande réactivité face aux événements imprévus et permet également une très bonne remontée d'informations sur la vie du quartier.

● **OBJECTIFS** :

Pérenniser le système actuel sur le quartier du Clou Bouchet et le développer sur le quartier Politique de la Ville « Tour Chabot / Gavacherie » sous une forme adaptée aux attentes des habitants et à la configuration du site.

● **DESCRIPTION ACTION** :

- Maintenir et affermir la position et les missions des gardiens sur le quartier du Clou Bouchet et du Pontreau.
- Créer un poste de gardien sur le site de Tour Chabot / Gavacherie en adéquation avec les besoins et attentes des locataires.

● **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** :

- Décret 2001-1361 du 28 décembre 2001 relatif aux obligations de gardiennage ou de surveillance.
- Convention de Gestion Urbaine de Proximité 2016/2022

● **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

Le coût du dispositif « Gardiens d'Immeubles », est estimé annuellement à 160 000 € pour le quartier du Clou-Bouchet, à 40 000 € pour le quartier du Pontreau, et à 40 000 € pour le quartier de la Tour Chabot Gavacherie incluant les frais de personnels, matériels et autres dépenses induites.

● **CONTRAINTES À LEVER** :

- Avis du Conseil de Concertation Locative.

- Accords des locataires concernés du fait des conséquences sur les charges récupérables.
- Décision du C.A., avis du C.S.E. de Deux-Sèvres Habitat.
- **ÉCHÉANCIER :**
 - Immédiat pour ce qui est du maintien en place et de l'affermissement des missions de « Gardiens » sur le quartier du Clou Bouchet et du Pontreau.
 - Pour ce qui concerne le quartier de la Tour Chabot Gavacherie, 2020 ou 2021 en fonction des besoins et de l'évolution des incivilités et de l'insécurité sur le secteur.
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
 - Deux-Sèvres HABITAT.
 - Associations de représentants de locataires
- **BILAN :**

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel ; Renforcer la présence de personnel de proximité

Faciliter l'appropriation du logement et l'accès aux droits

- **DIAGNOSTIC** : Beaucoup de nouveaux locataires, après l'acceptation d'un logement, se trouvent démunis face aux différentes formalités administratives à accomplir ou parfois tout simplement au mode et règles de vie à adopter en habitat collectif.
- **OBJECTIFS** : Faciliter l'appropriation du logement par le nouveau locataire en lui facilitant autant que faire se peut les démarches administratives auprès des établissements d'aides (CAF, FSL etc.). Une fois en place, vérifier lors d'une visite post-emménagement effectuée par un gardien que le locataire occupe correctement son logement et ne rencontre pas de soucis d'ordre technique ou autre.
- **DESCRIPTION ACTION** : Dans le but d'accompagner le locataire dans ses démarches et de le rassurer, Deux-Sèvres HABITAT s'engage à :
 - Organiser et accompagner la visite du logement proposé par ses services.
 - Assister le nouveau résident dans les formalités auprès des établissements d'aides (CAF, FSL...).
 - Expliquer les règles d'utilisation et d'entretien des équipements lors de l'entrée dans le logement
 - Fournir toutes explications utiles à l'appui du « Livret d'accueil du locataire » qui est remis lors de la signature du bail.
 - Ne louer que des logements dont les travaux d'embellissement nécessaires ont été effectués et la propreté a été vérifiée (murs, menuiseries intérieures, équipements sanitaires...).
 - Sécuriser le logement par un contrôle systématique des installations d'électricité et de gaz.
 - Organiser chez le résident une Visite de "Post-Emménagement" pour faire le point sur les prestations techniques réalisées ou en cours, sur les problèmes rencontrés depuis l'emménagement mais également pour évaluer la satisfaction du résident au regard des prestations internes et externes. Cette visite sera l'occasion de donner toutes informations complémentaires sur les règles de location du logement, l'utilisation des équipements, les services proposés par Deux-Sèvres HABITAT et par les collectivités, les modalités de paiement des loyers et charges, les modes de réclamation, etc.
- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Gestion Urbaine de Proximité
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

- **CONTRAINTE À LEVER** : Sans objet
- **ÉCHÉANCIER** :
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : Sans objet
- **BILAN** :



Renforcer la présence du personnel de proximité face aux imprévus

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel: Renforcer la présence et la réactivité de personnel de proximité face aux événements imprévus

- **DIAGNOSTIC** : Deux-Sèvres HABITAT constate de plus en plus de souillures, de graffitis, d'incivilités et de vandalisme dans certaines parties communes d'immeubles. Ce phénomène est lié pour partie à l'occupation abusive des halls et abords dans le cadre de trafic de stupéfiants. Il est difficile, parfois impossible, pour le personnel régulier attaché à l'entretien des locaux, d'être réactif concernant le nettoyage des parties communes et la mise en œuvre de mesures conservatoires en cas de vandalisme. Ce laps de temps entre dégradations et réparation/nettoyage est toujours préjudiciable, aussi bien pour les occupants des lieux que pour l'image de DSH.
- **OBJECTIFS** : L'objectif est de diminuer les délais d'intervention de mise en sécurité ou de nettoyage et de sur-entretien des parties communes en ayant recours à une équipe de trois agents, réactifs et polyvalents au sein de la régie de DSH.
- **DESCRIPTION ACTION** : Planning et temps dédié pour une équipe de trois personnes au nettoyage, à la mise en place de mesures conservatoires suite à incivilités et vandalisme dans les parties communes d'immeubles en quartiers prioritaires de la ville. Ils auront entre autres missions, l'évacuation en urgence des encombrants pouvant gêner la libre circulation ou l'intervention des services de secours.
- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Gestion Urbaine de Proximité
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :
- **CONTRAINTES À LEVER** : Sans objet
- **ÉCHÉANCIER** :
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : Sans objet
- **BILAN** :

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel: Favoriser la citoyenneté

Elaborer les chartes de bon voisinage

- **DIAGNOSTIC** : De manière récurrente, des problèmes de voisinage surgissent dans les immeubles, conséquence du comportement souvent inconsideré de certains locataires. Mais qu'entend-on par problème de voisinage ? Ce sont tous les problèmes, litiges, nuisances, carences, incivilités, dégradations ou autres,...qui contribuent à détériorer les relations de voisinage et la vie sociale dans le quartier, la résidence ou le groupe d'immeubles

Les « chartes de bon voisinage, nouvelle forme de dialogue, semblent éviter bien des conflits souvent inutiles. Les chartes sont une invitation au « bon sens et à la concertation ». Les contacts personnels qui se nouent permettent de faire tomber la tension et de mieux agir préventivement plutôt qu'après un conflit

La Charte "de bon voisinage" est donc avant tout un outil utile au bon déroulement de la vie en collectivité.
- **OBJECTIFS** : Elaborer des chartes de voisinage dans les immeubles objets de résidentialisations ou de réhabilitations dans le but de rétablir le « bon usage » des lieux loués.

Le bon usage, c'est un usage respectueux des droits, devoirs, et obligations respectives du bailleur, des locataires, et de la collectivité territoriale :

 - Jouissance paisible du logement (à usage d'habitation),
 - Respect de l'habitat et de son environnement : Parties communes, dispositifs de sécurité, règles de stationnement et de circulation ...
 - Prévention des risques,
 - Réparation des dégradations,
 - Bon état des équipements collectifs,
 - Bonnes relations bailleur locataire et réciproquement...
- **DESCRIPTION ACTION** : Après une préparation concertée entre les associations représentant les locataires et DSH, une enquête réalisée auprès des locataires des sites concernés, permettra de dresser un inventaire des problèmes d'usages et de voisinage rencontrés par ces habitants. S'en suivra la rédaction et la signature d'une charte adaptée à chaque site. Le site particulièrement concerné par ce dispositif est le secteur du Pontreau pour lequel, une ou des chartes, seront à mettre en place à l'issue de la requalification urbaine du secteur.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Gestion Urbaine de Proximité
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :
- **CONTRAINTES À LEVER** : Impliquer les locataires et associations de locataires. Prévoir un plan de communication important pour le recueil des problématiques ainsi que pour la signature des chartes.
- **ÉCHÉANCIER** : A l'issue des travaux de réhabilitation et certainement après la requalification des espaces urbains sur le site.
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : Les locataires des immeubles concernés, la ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et Deux-Sèvres HABITAT, éventuellement d'autres partenaires en tant que de besoins.
- **BILAN** :

Direction : Deux-Sèvres HABITAT

Service : Pôle Clientèle

Référent GUP : Jean-Michel BOUROT

Date : 2021 - 2022

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel: Favoriser la citoyenneté
Faire vivre les chartes de "Bon voisinage"

- **DIAGNOSTIC :** Entre 2009 et 2019, une dizaine de chartes de « bon voisinage » ont été signées suite à réhabilitation d'immeubles ou résidentialisation. Ces chartes pluri-partenariales, signées par les locataires des immeubles concernés, la ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et HABITAT Sud Deux-Sèvres, ont remporté l'adhésion de plus de 80% des résidents.

Force est de reconnaître, qu'au fil du temps, l'existence de ces chartes a été oubliée par les signataires. Plusieurs raisons à cela et la première étant un taux de rotation de l'ordre de 13%. Chaque nouveau locataire d'HSDS entrant dans l'un des immeubles concernés, se voit expliciter et proposer l'adhésion à ces chartes de voisinage. Par ailleurs, HSDS a fait apposer une signalétique dans les halls d'immeubles rappelant que les chartes sont consultables auprès de leur agence de proximité.

Ces deux actions ne sont à l'évidence pas suffisantes et cet outil, pourtant efficace du « mieux vivre ensemble », semble tomber en désuétude dès lors qu'il ne donne pas lieu à des actions concrètes sur le terrain.

- **OBJECTIFS :** Redynamiser les « chartes de bon voisinage » existantes. Cette nouvelle forme de dialogue semble éviter bien des conflits souvent inutiles. Les chartes sont une invitation au « bon sens et à la concertation ». Les contacts personnels qui se nouent permettent de faire tomber la tension et de mieux agir préventivement plutôt qu'après un conflit

La Charte "de bon voisinage" est un outil utile au bon déroulement de la vie en immeubles collectifs.

- **DESCRIPTION ACTION :**

HABITAT Sud Deux-Sèvres s'engage à

- Rencontrer 2 fois par an les acteurs du quartier
- Assurer un contrôle sur site une fois par mois
- Soutenir les initiatives locales
- Présenter la Charte à chaque nouveau locataire
- Faire intervenir les médiateurs sociaux en tant que de besoin

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :** Gestion Urbaine de Proximité

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**
- **CONTRAINTE À LEVER :**
- **ÉCHÉANCIER :**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **BILAN :**



Service : Proximité (SA-IAA)

Référent GUP : Stéphane Bernard

Date : 2016 /MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Renforcer la présence de personnel de proximité

• **DIAGNOSTIC** :

La SA Immobilière Atlantic Aménagement a mis en place un gardien principal afin de renforcer sa présence sur le quartier de la colline St André. Cette création de poste vient en appui de l'employé d'Immeuble assurant l'entretien de la résidence.

• **OBJECTIFS** :

Répondre aux attentes des locataires.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION** :

Création d'un poste de gardien principal sur le site de la Roulière en adéquation avec les besoins et attentes des locataires.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** :

- Décret 2001-1361 du 28 décembre 2001 relatif aux obligations de gardiennage ou de surveillance.
- Convention de Gestion urbaine de Proximité 2016/2022.
- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB.

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

Le coût du dispositif est estimé à 30 000 €/an

• **CONTRAINTES à LEVER** :

• **ÉCHÉANCIER** : La mise en place a été réalisée début 2016

• **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : SA Immobilière Atlantic Aménagement

• **BILAN** :



Faciliter l'appropriation du logement et l'accès aux droits

Service : Proximité (SA-IAA)

Référent GUP : Stéphane Bernard

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Renforcer la présence de personnel de proximité

• **DIAGNOSTIC :**

Beaucoup de nouveaux locataires, après l'acceptation du logement que le bailleur leur propose, se trouvent démunis face aux différentes formalités administratives à accomplir ou parfois tout simplement au mode et règles de vie à adopter en habitat collectif.

• **OBJECTIFS :**

Faciliter l'appropriation de son logement au nouveau locataire en lui facilitant autant que faire se peut les démarches administratives auprès des établissements d'aides (CAF, FSL, etc.). Une fois en place, vérifier lors d'une visite de post-emménagement effectuée par un Gardien ou un Chargé de Patrimoine que le locataire occupe correctement son logement et ne rencontre pas de soucis d'ordre technique ou autre.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Dans le but d'accompagner le locataire dans ses démarches et de le rassurer la SA IAA s'engage à :

- Organiser et accompagner la visite du logement proposé par ses services.
- Assister le nouveau résident dans les formalités auprès des établissements d'aides (CAF, FSL...).
- Expliquer les règles d'utilisation et d'entretien des équipements lors de l'entrée dans le logement.
- Fournir toutes explications utiles à l'appui du « Livret d'accueil du locataire » qui est remis lors de la signature du bail.
- Ne louer que des logements dont les travaux d'embellissement nécessaires ont été effectués et la propreté a été vérifiée (murs, menuiseries intérieures, équipements sanitaires,...).
- Sécuriser le logement par un contrôle systématique de l'électricité.
- Organiser chez le résident une visite de « post-emménagement » pour faire le point sur les prestations techniques réalisées ou en cours, sur les problèmes rencontrés depuis l'emménagement mais également pour évaluer la satisfaction du résident au regard des prestations internes et externes. Cette visite sera l'occasion de donner toutes informations complémentaires sur les règles de location du logement,

l'utilisation des équipements, les services proposés par la SA Immobilière Atlantic Aménagement, les modalités de paiement des loyers et charges etc.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :
- **CONTRAINTE À LEVER** :
- **ÉCHÉANCIER** :
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :
- **BILAN** :

Service : Proximité (SA-IAA)

Référent GUP : Stéphane Bernard

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Gérer et entretenir les espaces communs

Objectif opérationnel : Entretien des espaces

- **DIAGNOSTIC** : Beaucoup de passages de scooters et un sentiment d'insécurité des résidents dans les cours intérieures de la résidence de la Roulière où IAA adapte des logements pour les Séniors.
- **OBJECTIFS** : privatiser les espaces en pied de bâtiments et assurer aux résidents plus de tranquillité dans le but de créer des espaces de convivialité pour nos locataires.
- **DESCRIPTION DE L'ACTION** : pose de grilles et des portillons avec un contrôle d'accès.
- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** :
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** : l'installation des clôtures et la mise en œuvre 45 000€
- **CONTRAINTES À LEVER** :
- **ÉCHÉANCIER** : les travaux ont été réalisés durant le premier semestre 2019
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :
- **BILAN** : les résidents se sont réapproprié les espaces, les scooters ne traversent plus les espaces piétons et les chiens du quartiers ne viennent plus souiller les cours intérieures.



Service : Proximité (SA-IAA)

Référent GUP : Stéphane Bernard

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Favoriser la citoyenneté

- **DIAGNOSTIC** : Immobilière Atlantic Aménagement constatant une augmentation des conflits de voisinage et des actes d'incivilité a créé une charte de voisinage
- **OBJECTIFS** : il est de diminuer les conflits de voisinage et rappeler à chaque client locataire qu'il doit respecter le voisinage pour le mieux vivre ensemble.
- **DESCRIPTION DE L'ACTION** : Lors de la signature de son bail, le locataire se voit remettre un document « charte de bon voisinage ». Ce document est lu par la conseillère commerciale. Lorsque le médiateur est sollicité pour régler un conflit, référence est faite à la charte que le locataire s'est engagé à respecter lors de l'entrée dans son logement
- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP
- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** : la création et l'impression ont été financés par IAA
- **CONTRAINTES À LEVER** : NEANT
- **ÉCHÉANCIER** : la charte est remise et lue à chaque locataire lors de son entrée
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : NEANT
- **BILAN** : Un bilan sera fait en fin d'année 2019.



Gestion Urbaine de Proximité

Fiche action n°22

Conforter la présence et l'intervention des polices nationale et municipale

Service : Police municipale (Ville de Niort) et Direction Départementale de la sécurité Publique (DDSP 79).

Référent GUP : Franck Binois / Capitaine K.Feuillard

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Assurer la tranquillité publique et lutter contre les incivilités.

● **DIAGNOSTIC :**

Un sentiment d'insécurité peut être ressenti par certains habitants des quartiers prioritaires.

● **OBJECTIFS :**

- Maintenir la présence humaine de proximité sur l'espace public (présence physique sur le terrain par des patrouilles pédestres, en véhicules sérigraphiés, ainsi qu'en VTT pour la PM) afin de rassurer les habitants et lutter contre la petite délinquance.
- Renforcer la prévention situationnelle autour des aménagements et des équipements au sein des QPV.
- Renforcer les actions partenariales des acteurs du domaine de la prévention de la délinquance.
- Assurer une meilleure circulation de l'information en matière de sécurité.

● **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (notion de « réseau ») : pôle social, comité de coordination GUP...
- Pérennisation d'un(e) référent(e) politique de la Ville au sein de la DDSP et participation aux groupes de travail cités ci-dessus.
- Poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État de la commune de Niort (signée le 8 janvier 2016 pour 3 ans).
- Mener des contrôles coordonnés police municipale/DDSP (ponctuellement avec les douanes).

● **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :** Convention PM – DDSP / Convention GUP

● **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Moyens humains et logistiques Police municipale – Ville de Niort et DDSP 79,
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

● **CONTRAINTES À LEVER :**

La contrainte est essentiellement liée aux effectifs disponibles en personnel.

- **ÉCHÉANCIER :**

Convention PM-Ville de Niort/DDSP 79 (3 ans).

Contrat de Ville (5 ans).

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :** l'ensemble des partenaires GUP et Pôle Social.

- **BILAN :**

Indicateurs du bilan des actions de coopération entre police municipale et police nationale seront établis à la fin de chaque année (cf convention bipartite).

+ Bilan global de l'action menée en même temps que le bilan de la convention GUP.



Service : Proximité et Relations aux citoyens
(Ville de Niort)

Référent GUP : Pierre FOURNIER

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Accompagner les phases travaux

• **DIAGNOSTIC :**

- Les chantiers menés sur l'espace public ont un impact important sur le cadre de vie des habitants,
- Un manque d'information est remonté par les habitants sur les travaux menés sur leurs immeubles,
- Les continuités piétonnes souffrent régulièrement de discontinuités pendant ces périodes,
- Une confiance est à retrouver entre maîtrises d'ouvrage et collectivités locales sur le suivi des phases chantier. Outil « mémo des bonnes pratiques » à faire vivre.
- Une plus-value dans la gestion des chantiers ayant un impact sur les espaces publics pour les services gestionnaires.

• **OBJECTIFS :**

- Prise en compte et anticipation des nuisances pour les habitants,
- Faciliter les déplacements et la mobilité des habitants lors des travaux,
- Informer/Communiquer,
- Appliquer le « mémo des bonnes pratiques » = outil prioritaire

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Mise en place d'un état des lieux partagé systématique, initié par le maitre d'ouvrage, avant chaque début de chantier (avec constat d'huissier),
- Engagement des parties à désigner chacune un référent et à garantir de l'échange tout au long de la période des travaux,
- Engagement du maitre d'ouvrage à contraindre le prestataire à remettre en état si nécessaire. A ce titre, une visite est organisée quelques semaines avant la fin du chantier avec l'ensemble des parties.
- Elaboration d'un état des lieux en amont, d'un suivi et d'un état des lieux après livraison réalisé en présence d'un huissier.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention GUP

Plan Stratégique de Patrimoine du bailleur HSDS

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** : Crédits de droit commun avec suivi assuré par le poste de coordinateur GUP.

- **CONTRAINTES À LEVER** :

- Disposer d'une information à moyen terme sur les chantiers à venir (échelle 2-3 ans).
- Le constat d'huissier en entrée de chantier doit devenir systématique.

- **ÉCHÉANCIER** :

2015/2022 avec opérations menées plutôt au coup par coup.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :

Deux Sèvres Habitat
Groupe IAA 3F
SEMIE
CAN
Acteurs privés

- **BILAN** :

Bilan de l'action menée en même temps que le bilan de la convention GUP.

Revue de projet à mi-parcours : projet et intention de déploiement de ce type de pratique au reste du territoire niortais



Coordonner le plan gradué de lutte contre les incivilités

Service : Proximité et Relations aux citoyens
(Ville de Niort)

Référent GUP : Pierre FOURNIER

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Assurer la tranquillité publique et lutter contre les incivilités.

- **DIAGNOSTIC :**

- Assurer une échelle de traitement adaptée au regard de l'incivilité constatée.

- **OBJECTIFS :**

- Lutter contre les incivilités qui contribuent à l'image négative du quartier,
- Action publique « tranquillité publique » opérationnelle et optimisée.

- **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Mise en place d'un plan gradué partagé à 4 niveaux :

1. DSH (rappel bailleur – courrier et/ou halls),
2. DSH + Médiation sociale,
3. DSH + Police Municipale,
4. DSH + Police Nationale
5. **SORTIE** du dossier du plan gradué (autre échelle d'intervention = TGI ou autres).

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention GUP

Les procédures en place.

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Droits communs avec suivi assuré par le poste de coordinateur GUP.

- **CONTRAINTE À LEVER :**

Mobiliser les acteurs sur des démarches parfois longues.

Confidentialité des données sur certains dossiers sensibles.

Aboutissement des procédures sur des dossiers complexes à mener à terme (tutelles, curatelles, élucidation de l'identité des acteurs des incivilités)

- **ÉCHÉANCIER :**

2015/2022 avec opérations menées plutôt au coup par coup.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

Deux Sèvres Habitat
Médiation Sociale du CCAS
Police Municipale
DDSP 79
Réseau GUP

- **BILAN :**

Bilan de l'action menée en même temps que le bilan de la convention GUP.



Accompagner/former les habitants à être acteurs et citoyens

Service : Proximité et Relations aux citoyens
(Ville de Niort)

Référent GUP : Pierre FOURNIER

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Favoriser la citoyenneté

• **DIAGNOSTIC :**

L'enjeu de la participation, transversal à l'ensemble des orientations du contrat de Ville, doit favoriser l'animation de la vie locale et le vivre ensemble.

La prise d'initiative et la participation sont essentielles pour dynamiser la vie des quartiers prioritaires.

• **OBJECTIFS :**

Permettre l'émergence de projets émanant des habitants et ainsi favoriser les initiatives individuelles/collectives et le pouvoir d'agir de tous au sein des quartiers :

- Impliquer les conseils citoyens comme des acteurs à part entière de la participation et de la concertation sur les projets du Contrat de Ville,
- Encourager les initiatives des habitants en travaillant notamment en lien avec les organismes de coordination de terrain.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Donner les moyens / conditions de réussite des deux conseils citoyens et accompagnement pour tendre vers l'autonomie,
- Mise en place d'un plan de formation pour les conseillers citoyens (ERU, soutien Etat)
- Aider à faire et ne pas faire à la place de,
- Encourager les habitants à être force de propositions – faire vivre et faire aboutir ces propositions.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention GUP

Contrat de Ville 2015-2020 et notamment objectif n°12 du plan d'actions cohésion sociale

Convention financière ville – CAN : financement poste GUP – CC 50% VDN – 50% CAN (signée jusqu'à fin 2020)

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Droits communs avec suivi assuré par le poste de coordinateur GUP.

Des crédits spécifiques peuvent être mobilisés sur le fonctionnement des conseils citoyens, notamment pour le volet formation.

- **CONTRAINTE À LEVER :**

Mobiliser les habitants dans la durée.

Accompagner les conseils citoyens vers l'autonomie.

Renouvellement à mi-parcours.

- **ÉCHÉANCIER :** 2015/2022

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

Réseau Politique de la Ville

CAN

Réseau GUP

- **BILAN :**

Bilan de l'action menée annuellement (convention CAN/VDN)



Service : Proximité et Relations aux citoyens
(Ville de Niort)

Référent GUP : Pierre FOURNIER

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Mobiliser les habitants au respect du cadre de vie

Objectif opérationnel : Favoriser la citoyenneté

• **DIAGNOSTIC :**

Partager un état des lieux annuel sur l'aspect cadre de vie avec les habitants et acteurs des quartiers Politique de la ville.

• **OBJECTIFS :**

- 1 diagnostic/an/QPV = 3 diagnostics par an sur chaque quartier Politique de la ville
- Réaliser un état des lieux complet, juste, régulier et partagé qui permet de disposer d'une base de travail fiable sur les QPV (recueil données).
- Acquérir une connaissance fine du quartier et de ses usages.
- Favoriser la rencontre entre habitants, services et élus sur le terrain au moins une fois/an.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- 1/2 journée par an,
- Plan du quartier avec cheminement fourni aux participants (parcours),
- Des arrêts avec échanges sur des sites clés, établis au préalable,
- Bilan collectif de 30mn en fin de parcours.
- Mettre en lien les diagnostics avec les phases de travaux structurants pour la résolution de problématiques provenant du terrain.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention GUP

Contrat de Ville 2015-2020

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Mobilisation des crédits de droit commun avec suivi assuré dans le cadre des missions du poste de coordinateur GUP.

• **CONTRAINTES À LEVER :**

Mobiliser les habitants dans la durée.

Périmètres (et contenu diagnostics) très divers pour les trois quartiers Politique de la ville.

- **ÉCHÉANCIER** : 2015/2022

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :

Réseau GUP

CAN

Conseils citoyens

- **BILAN** :

Bilan de l'action menée annuellement (convention CAN/VDN)



Assurer une veille partenariale/S'engager et coopérer

Service : Proximité et Relations aux citoyens (Ville de Niort)

Référent GUP : Pierre FOURNIER

Date : 2018 / MAJ 2019

Axe : Entretenir la dynamique partenariale

Objectif opérationnel : Observer/Relayer/Agir en commun

• **DIAGNOSTIC :**

Création d'un réseau d'acteurs opérationnels avec connaissance du rôle de chacun et des contraintes rencontrées pour optimisation et efficacité d'intervention renforcée sur les quartiers Politique de la ville.

Rôle d'interface essentiel assuré par le service Proximité et Relations aux citoyens de la Ville de Niort.

• **OBJECTIFS :**

Faire vivre le réseau partenarial GUP dans le temps et l'améliorer.

Savoir l'activer à bon escient en fonction des dossiers à travailler, requêtes à traiter, projets à porter.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Animation du comité de coordination GUP (environ 25 entités),
- Faire vivre l'annuaire GUP,
- Assurer la coordination au quotidien du réseau.

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :**

Convention GUP

Contrat de Ville 2015-2020

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Mobilisation des crédits de droit commun avec suivi assuré par le poste de coordinateur GUP.

Une ligne de crédits de fonctionnement GUP/PRC activée dans certains cas pour rendre possible l'intervention de terrain des services techniques.

• **CONTRAINTES À LEVER :**

Faire vivre un réseau au quotidien – réseau qui évolue rapidement.

Travail sur de l'humain (diplomatie).

Savoir mobiliser, relancer, écouter, apaiser, alerter.

- **ÉCHÉANCIER :**

2015/2022 voir au-delà si action reconduite après Contrat de Ville

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

Réseau GUP

- **BILAN :**

Bilan de l'action menée annuellement (convention CAN/VDN).



Service : Jardins/Espaces naturels (Ville de Niort)

Référent GUP : Josselin BAUDOIN - Manuel GASNIER

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer et entretenir les espaces communs

• **DIAGNOSTIC :**

Les espaces verts et les aires de jeux améliorent le cadre de vie des habitants des quartiers Politique de la ville et participent au lien social permettant de constituer de la convivialité et de la civilité entre les habitants ; ils peuvent contribuer également au développement personnel des habitants en leur fournissant un environnement de qualité.

• **OBJECTIFS :**

Entretien le patrimoine en conservant une qualité paysagère des espaces, en adéquation avec les usages des besoins des habitants, tout en respectant les contraintes environnementales et financières imposées.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Entretien des différents massifs d'arbustes, de rosiers, et de vivaces par la taille, le désherbage, le paillage, l'arrosage.
- Entretien, soins et tontes des surfaces engazonnées.
- Ramassage des feuilles sur les surfaces enherbées.
- Taille et soins du patrimoine arboré.
- Contrôle et entretien des aires de jeux, des équipements sportifs de proximité et du mobilier urbain (bornes fontaines, bancs, corbeilles de propreté, tables).

• **CADRE CONTRACTUEL LOCAL :** Convention GUP

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la DEP service Jardins Espaces Naturels.

• **CONTRAINTES À LEVER :**

Recrutement d'un surveillant de travaux sur le patrimoine arboré pour maintenir la capacité à faire des 2 techniciens référents GUP.

• **ÉCHÉANCIER :**

• **PARTENAIRES ASSOCIÉS :** service Vie participative et Conseils de quartier, service Propreté Urbaine, service Voirie Signalisation Eclairage, HSDS, CAN.

• **BILAN :**



Service : Propreté Urbaine (Ville de Niort)

Référent GUP : Jean-Marc CAILLEAUD

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer et entretenir les espaces communs

• **DIAGNOSTIC :**

Dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville, 2 secteurs sont identifiés concernant la problématique des encombrants déposés quotidiennement sur le domaine public, il s'agit des secteurs suivants :

- Le secteur de la colline Saint André.
- Le secteur du Clou Bouchet.

Ces actes incivils persistent malgré les dispositions mises en place par la CAN. Sur simple appel téléphonique et prise de rendez-vous, les encombrants peuvent être évacués gratuitement par les services de la CAN. Malgré cette disposition simple et gratuite, les dépôts d'encombrants sur ces deux secteurs sont récurrents et nuisent aux efforts d'amélioration de la qualité urbaine et des prestations de propreté.

L'enlèvement des encombrants est assuré par une équipe du service propreté urbaine de la ville qui intervient à la demande et après le passage et l'accord préalable de la police municipale qui recherche des indices pour retrouver les contrevenants.

Il est à noter que peu de coupables sont retrouvés et donc verbalisés.

• **OBJECTIFS :**

Maintenir la qualité de l'espace public de ces secteurs et la pérennité des investissements réalisés et à venir. Inciter les habitants à utiliser le dispositif existant pour récupérer leurs encombrants.

• **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Le ramassage des encombrants et dépôts sauvages abandonnés sur le domaine public ne peut pas être la seule et unique solution proposée.

L'action doit être développée sur 3 axes indissociables et complémentaires et qui sont :

1. L'axe de la prévention et de l'incitation au respect de l'espace public ; qui doit se caractériser par une communication et un accompagnement des habitants des secteurs concernés,
2. L'axe curatif par des prestations adaptées et de proximité assurées par les services publics de la Ville et de la CAN.
3. L'axe coercitif et de verbalisation par la mise en place de procédures, de moyens humains et techniques à la hauteur des objectifs ; le tout mis en œuvre par la police municipale.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

- **CONTRAINTES À LEVER** :

- L'amélioration de la communication sur les dispositifs existants au sein du service de la collecte des déchets ménagers de la CAN (dont le n° vert gratuit de collecte en porte à porte).
- L'amélioration de la procédure de contrôle et de verbalisation de la police municipale pour plus d'efficacité, en complément du volet prévention et communication.

- **ÉCHÉANCIER** :

2016 : diagnostic.

2016/2017 : plan d'actions.

2017 : actions selon financement.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, la police nationale et municipale, les bailleurs sociaux, le service de médiation du CCAS, service Proximité et Relation aux Citoyens, les sociétés Carrefour, Intermarché et Lidl, les autres services de la ville.

- **BILAN** :



Service : Propreté Urbaine (Ville de Niort)

Référent GUP : Jean-Marc CAILLEAUD

Date : 2016 / MAJ 2019

Axe : Conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements

Objectif opérationnel : Gérer et entretenir les espaces communs

• **DIAGNOSTIC :**

Dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville, on peut distinguer 2 types de quartiers en matière de propreté urbaine :

Les quartiers Politique de la ville qui ont fait l'objet d'une rénovation avant 2016 dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbains et Social ; tels que le secteur du Clou Bouchet et le secteur de la Tour Chabot/Gavacherie.

Concernant cette catégorie, il est à noter une très nette amélioration de la propreté depuis :

- la requalification des espaces publics dans le cadre du PRUS ; les habitants respectent mieux les espaces publics,
- la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité a permis de réunir les différents acteurs, partenaires, gestionnaires, afin de travailler et coordonner leurs actions, avec les mêmes objectifs et plus d'efficacité,
- la prise en compte de la propreté par un seul et unique gestionnaire au sein de la collectivité pour l'ensemble des espaces publics et espaces verts.

Seuls, quelques points noirs persistent, tels que :

- les encombrants déposés sur le domaine public malgré les dispositions mises en place par la CAN. Le quartier du Clou Bouchet étant le plus concerné,
- les jets de débris par fenêtre, très localisés sur le quartier du clou Bouchet,
- le rassemblement quotidien de jeunes sur les espaces publics du Clou Bouchet qui engendre des débris permanents malgré des fréquences et prestations adaptées,
- l'accumulation de débris aux abords des points d'apports volontaires.

Les quartiers qui n'ont pas encore fait l'objet de rénovation urbaine, tels que la colline Saint André et la cité du Pontreau.

Concernant ce quartier prioritaire, de nombreux points noirs persistent et qui sont :

- De nombreux encombrants déposés sur le domaine public, au quotidien, malgré les dispositions mises en place par la CAN. Le secteur de la colline Saint André étant très concerné par cette thématique,

- Un réseau de mobilier urbain dédié à la propreté, inadapté et insuffisant, à « repenser » (corbeilles, équipements canins, conteneurs enterrés),
- Les jets de détritux par fenêtre, localisés sur la cité du Pontreau,
- L'accumulation de détritux aux abords des points d'apports volontaires,
- Des espaces publics vieillissants et dégradés qui n'incitent pas aux respects des lieux,
- Une forte densité de déjections canines sur le domaine public malgré des équipements existants et des campagnes de sensibilisation.

- **OBJECTIFS :**

Maintenir la qualité de l'espace public de ces secteurs et la pérennité des investissements réalisés et à venir.

- **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les prestations de propreté sur l'ensemble de l'espace public des différents quartiers concernés par le périmètre de la convention sont :

- le balayage manuel et/ou mécanique des voiries, trottoirs et espaces publics,
- le vidage des corbeilles de propreté sur l'espace public et les espaces verts,
- le ramassage des encombrants et dépôts sauvages abandonnés sur le domaine public,
- l'entretien des équipements canins mis à disposition des habitants (canisites, caniparcs, canipoches),
- le désherbage et/ou le contrôle de l'enherbement spontané des surfaces minérales (hors espaces verts) par des méthodes alternatives aux désherbants chimiques et respectueuses de l'environnement.

Le tout défini par un plan de gestion « propreté urbaine » réactualisé répondant aux nouveaux objectifs et aux nouveaux espaces publics requalifiés.

Pour le quartier du Clou Bouchet :

Suite à la requalification des espaces publics de ce quartier dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain et Social, les prestations de propreté urbaine ont été externalisées sous la forme d'un marché public réservé à des ESAT ou EA (structures du handicap).

Toutes les prestations de propreté sont assurées par un ESAT à l'exception du balayage mécanique de rues et de l'enlèvement des encombrants qui sont restés à la charge de la régie municipale.

L'enlèvement des encombrants est assuré par une autre équipe du service propreté qui intervient selon les besoins, à la demande.

La fréquence de passage pour les prestations est variable selon le taux de fréquentation et donc de salissure des espaces publics, liés aux saisons. Elle varie de 2 passages en automne/hiver à 3 passages au printemps/été.

Pour le quartier Tour Chabot/Gavacherie :

Contrairement au secteur du Clou Bouchet, la propreté de ce secteur est confiée à un binôme d'agents de la régie de la propreté urbaine de la ville. Ce secteur est inscrit dans un parcours de balayage manuel dont le périmètre est plus large que celui de la GUP.

La fréquence de passage pour les prestations est variable selon le taux de fréquentation et donc de salissure des espaces publics, liés aux saisons. Elle varie de 2 passages en automne/hiver à 3 passages au printemps/été. L'enlèvement des encombrants est assuré par une autre équipe du service propreté qui intervient selon les besoins, à la demande.

Pour le quartier Colline Saint André et cité du Pontreau :

Contrairement au secteur du Clou Bouchet, les prestations de propreté de ces secteurs sont assurées par les agents de la régie de la propreté urbaine de la ville. Ce quartier prioritaire est couvert par trois secteurs de balayage manuel, ce qui équivaut à 3 ETP, et dont les périmètres d'activité sont plus larges que le périmètre du quartier prioritaire.

La présence des agents et donc les fréquences sont quotidiennes.

L'enlèvement des encombrants est assuré par une autre équipe du service propreté qui intervient selon les besoins, à la demande.

- **CADRE CONTRACTUEL LOCAL** : Convention GUP

- **ÉLÉMENTS FINANCIERS** :

- **CONTRAINTE À LEVER** :

- Le ramassage des caddies des grandes surfaces sur le périmètre des quartiers prioritaires.
- L'amélioration du réseau d'équipements et de mobiliers dédiés à la propreté urbaine, tels que :
 - Améliorer le réseau de corbeilles de propreté.
 - Améliorer le réseau de points d'apports volontaires et enterrés.
 - Améliorer le réseau des équipements canins.
- L'amélioration de l'état des revêtements de trottoirs et des chaussées pour faciliter le désherbage des surfaces minérales
- La présence importante de « conteneurs ventouses » sur les trottoirs de la colline Saint André.

- **ÉCHÉANCIER** :

2016 : diagnostic

2016/2017 : plan de gestion de la propreté urbaine.

2017 : actions selon financement.

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, La police nationale et municipale, les bailleurs sociaux, le service de médiation du CCAS, service Proximité et Relations aux Citoyens, les sociétés Carrefour, Intermarché et Lidl, les autres services de la ville.

- **BILAN** :



Annexe n°3 : Annuaire des référents GUP

ANNUAIRE DES RÉFÉRENTS DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ 2015/2022

Intitutions	Comité de pilotage CDV	Comité de coordination CDV	Portage Directions	Service	Poste	Nom	Tél.	Mail	
État	Préfet Isabelle DAVID	Anne BARETAUD (Secrétaire Général)	Franck PERRAULT (DDSP)	DDSP 79	Capitaine de Police	Katia FEUILLARD	05.49.28.71.32	ddsp79-cohesion-police-population@interieur.gouv.fr	
			Thierry CHATELAIN	DDT 79	Chef d'unité	Corinne ROSSARD	05.49.06.89.14	corinne.rossard@deux-sevres.gouv.fr	
				Déléguée du Préfet	Déléguée du Préfet	Sophie BODIN	06.79.24.29.74	sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr	
CAN	Président Jérôme BALOGÉ	Erick VEYRIE (DGST CAN)	Doris HAFFOUD (AS CAN)	Assainissement	Chargée de projets	Estelle HEURTEBISE	05.17.38.79.38	estelle.heurtebise@agglo-niort.fr	
			Véronique PENIN (DD-CAN)	Service des déchets ménagers	Responsable Unité Prévention des Déchets	Fabrice AUVINET	05.17.38.80.96	fabrice.auvinet@agglo-niort.fr	
		Frederic PLANCHAUD (DGA CAN)	Sébastien FORTHIN (TD CAN)	Transports/Déplacements	Adjointe au directeur	Malika CHESSE	07.60.24.94.47	malika.chesse@agglo-niort.fr	
			Sabrina RENAUD (CSI CAN)		Cohésion sociale et insertion	Directrice	Sabrina RENAUD	05.17.38.80.00	sabrina.renaud@agglo-niort.fr
							Chargée de mission Contrat de Ville	Julie JOLY	05.17.38.80.01
Ville de Niort	Maire Jérôme BALOGÉ	Bruno PAULMIER (DGS VDN)	Bruno PAULMIER (DGS VDN)	Police Municipale	Chef de service	Franck BINOIS	05.49.78.73.58	franck.binois@mairie-niort.fr	
			Christophe DEMANDRE (DEP VDN)	Propreté Urbaine		Chef de service	Jean-Marc CAILLEAUD	05.49.78.76.83	jean-marc.cailleaud@mairie-niort.fr
						Technicien travaux	Lionel MALLAY	05.49.78.71.80	lionel.mallay@mairie-niort.fr
				Organisation du Domaine Public	Responsable de service	Catherine BOUHEMBEL	05.49.78.77.55	catherine.bouhembel@mairie-niort.fr	
				Jardins/Espaces Naturels		Chef de service	Manuel GASNIER	05.49.78.77.72	manuel.gasnier@mairie-niort.fr
						Responsable de régie EV	Josselin BAUDOIN	06.82.67.72.28	josselin.baudoin@mairie-niort.fr
			Voirie/Signalisation/Éclairage		Chef de service	Francis GOUSSEAU	05.49.78.77.44	francis.gousseau@mairie-niort.fr	
					Référent demandes régie + Microsignalétique	David CHASSERIAU	05.49.78.71.90	david.chasseriau@mairie-niort.fr	
				Laurent AUDE (DPRMS- VDN)	Service communal d'Hygiène et de Santé	Chef de service	Goulven LE LUHERNE	05.49.78.79.93	goulven.leluherne@mairie-niort.fr
			Francis GUILLEMET (PV VDN)	Politique de la Ville	Directeur	Francis GUILLEMET	05.49.78.74.95	francis.guillemet@mairie-niort.fr	
			Pascale JOGUET (FC VDN)	Mairies de quartier	Cheffe de service	Emmanuel BRARD-GAUTHIER	05.49.04.77.01	emmanuelle.brard@mairie-niort.fr	
			Bénédicte GABRIEL (PRC- VDN)	Service Proximité et Relations aux Citoyens		Responsable Demandes de Proximité	Françoise LALLIER MOUSNIER	05.49.78.75.64	francoise.mousnier@mairie-niort.fr
						Coordinateur conseils de quartier	Stéphane RENAUDON	05.49.78.73.46	stephane.renaudon@mairie-niort.fr
	Coordinateur GUP/Conseils citoyens	Pierre FOURNIER			05.49.78.75.44	pierre.fournier@mairie-niort.fr			
Deux Sevres Habitat	Président Jacques BILLY	Fabrice OUVRARD (DG)	Fabrice OUVRARD (DG) François CHAUVEAU (DG Adjoint)	Direction des services de proximité	Directeur	Jean-Michel BOURROT	06.29.86.34.98	j.bourot@79habitat.fr	
				Agence Niortaise	Responsable agence	Mickaël LE MAU	05.49.09.20.49	m.lemau@79habitat.fr	
				Agence Niortaise	Responsable agence adjointe	Lucie VERNOUX	05.49.09.20.65	l.vernoux@79habitat.fr	
SA Immobilière Atlantic Aménagement	Didier RIDORET	Stéphane TRONEL (DG)	Aurélien AIRAULT (Directrice)	Service de proximité	Responsable proximité	Stéphane BERNARD	06.76.47.79.53	s.bernard@atlantic-amenagement.com	
CCAS	Président Jérôme BALOGÉ	Bruno PAULMIER (DGS VDN)	Elisabeth MONGET (Directrice)	Médiation sociale	Cheffe de service	Marieke BONNIN	05.49.25.50.49	marieke.bonnin@mairie-niort.fr	

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

MÉMO DES BONNES PRATIQUES COORDINATION DES PARTENAIRES EN PHASE CHANTIER

Préambule :

La réalisation des programmes de travaux du Contrat de Ville 2016 - 2022 par les maîtrises d'ouvrage sur un même territoire nécessite la mise en œuvre de mesures spécifiques. Celles-ci doivent permettre de gérer au mieux les conditions de réalisation des travaux tout en maintenant de bonnes conditions de vie pour les habitants des quartiers prioritaires.

Les démarches antérieures conduites au titre de la gestion urbaine de proximité des quartiers ont favorisé des marges de progrès possibles concernant **la gestion des chantiers, plus particulièrement la prise en compte et l'anticipation des nuisances pour les habitants.**

Ainsi, le Comité de Coordination GUP a souhaité développer une méthode et des outils de travail concernant **l'usage, l'entretien et la gestion des espaces** avec des mesures d'accompagnement des chantiers à mettre en œuvre.

Le **mémo des bonnes pratiques** a pour objectif de définir des étapes, des temps de rencontre entre les maîtrises d'ouvrage intervenant en phase travaux neufs et les services concernés des partenaires intervenant en gestion sur un même espace.

Cet outil a démontré son importance et son efficacité. Il est proposé de le reconduire sur le nouveau programme de renouvellement urbain 2019 – 2022 du Contrat de Ville.

1 - Les acteurs de la coordination des travaux

Les entités concernées par l'application de ce dispositif sont les maîtres d'ouvrages et opérateurs privés intervenant sur le territoire ainsi que les institutions et les services dont les compétences sont concernées par les travaux.

1/ Pour **Deux Sèvres Habitat**, sont concernés :

- La Direction du Patrimoine qui a en charge les travaux de : démolition, réhabilitation, construction neuve,
- Les services gestionnaires du patrimoine : l'antenne du Clou Bouchet, l'antenne du Parc (Tour Chabot-Gavacherie et Pontreau concernés),
- La Direction des services de proximité.

2/ Pour la **SA Immobilière Atlantic Aménagement**, sont concernés :

- La Direction du Patrimoine qui a en charge les travaux de réhabilitation et résidentialisation
- Le service de proximité.

2/ Pour la **Ville de Niort**, sont concernés :

- Les services de la Direction de l'Espace Public qui ont en charge les travaux d'aménagement des voiries et espaces publics et la gestion des espaces publics : Jardins/Espaces naturels, Voirie/Signalisation/Éclairage, Propreté urbaine, Organisation du domaine public, Aménagement de l'espace public,
- Le service Proximité et Relations aux Citoyens qui a en charge le suivi GUP et l'animation des instances de concertation (conseils citoyens, conseils de quartier),
- La Direction de projet Politique de la Ville,
- La Direction Patrimoine et Moyen qui a en charge les travaux sur les équipements et espaces publics du secteur Denfert Rochereau.

3/ Pour le **CCAS** :

- Le service de la Médiation sociale du CCAS qui est relais d'information auprès des habitants et acteurs de terrain et prend en charge la gestion des conflits.

4/ Pour la **CAN**, sont concernés :

- La Direction de la Régie des déchets ménagers,
- La Direction des Transports et déplacements,
- La Direction de la Cohésion sociale et de l'insertion pour la préparation en amont d'actions qui permettent la participation et l'association des habitants.

2 – La mise en œuvre et les étapes de la coordination :

Pour chaque opération, un chef de projet est identifié par chaque maîtrise d'ouvrage.

Le chef de projet ou le conducteur d'opération de la maîtrise d'ouvrage a pour mission de réunir les partenaires concernés par une opération d'aménagement avant, pendant et après des travaux. Ce temps d'échanges et de coordination a pour objectif de lever les freins et les obstacles à la bonne réalisation du chantier, de prévenir et de limiter les nuisances aux habitants, de faciliter le quotidien des agents qui travaillent sur site (gardien d'immeuble, éboueur, jardinier, agent de propreté...), de veiller à l'application des règles de sécurité et de

préparer la prise en charge des espaces en zone de travaux par les services gestionnaires. A ce titre, un constat par huissier sera effectué en amont des travaux.

A - Phase avant travaux

Présentation du projet :

- Identification et réunion des référents pour chaque collectivité (en fonction des incidences du projet) = chefs ou gestionnaires de services sur le site concerné,
- Présentation du planning prévisionnel,
- Présentation du périmètre d'intervention (compris les installations de chantier),
- Identification des incidences sur les bâtiments ou les espaces publics, (les aspects gestion et qualité de vie des habitants, stationnement...),
- Validations techniques pour les aspects de gestion (accès, maintenance...),
- Préparation des arrêtés.
- Constat d'huissier si nécessaire

Plan d'information et de communication des habitants et usagers

- Définition du contenu des informations (nature, durée, phasage des travaux, dispositions, interlocuteurs),
- Anticipation des déviations et de la circulation des services de transport
- Répartition des missions d'information de proximité entre les partenaires,
- Transmission des pièces graphiques éventuelles,
- Définition du périmètre de diffusion.

État des lieux contradictoires :

- Définition des périmètres d'installation des chantiers,
- Définition des mesures de protection et d'accompagnement à mettre en place,
- Relevé contradictoire des lieux.

B – Phase travaux :

- Suivi de l'évolution du chantier ou des besoins avec les référents,
- Suivi de l'état du chantier et des conditions d'accès (cheminements, accessibilité...),
- Gestion des dysfonctionnements et interpellations des entreprises
- Détermination de la nature des travaux de remise en état des lieux (en lien avec le constat d'huissier),
- Réalisation des travaux de remise en état.

C – Phase après travaux :

- Réception des lieux
- Transmission des pièces graphiques (limites parcellaires, levés topo des modifications intervenues, plans des espaces...).
- Prise en charge des espaces par les services gestionnaires.

D– Phase appropriation des habitants et des services :

- Diagnostic en marchant avec les services et les habitants,
- Temps forts / inauguration avec tous les acteurs.

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Propreté et lutte contre les incivilités dans les quartiers prioritaires

Constat

Depuis 2014, puis par la suite dans le cadre de la convention Gestion Urbaine de Proximité 2016/2020 un plan gradué de lutte contre les incivilités a été élaboré. Ce dernier avait pour objet d'apporter une réponse graduée en réponse aux incivilités et infractions commises par les locataires identifiés.

La graduation des incivilités est déterminée et partagée au sein du comité de coordination GUP. Si un niveau de traitement n'apporte pas de solutions, le niveau suivant est mobilisé. Un retour d'information sur les suites données aux différents dossiers est effectué lors des comités de coordination GUP (avec respect de l'anonymat des procédures).

Cet outil a démontré son importance et son efficacité. Il est proposé de le reconduire sur le nouveau programme du Contrat de Ville.

Niveau incivilité	Action apportée	Action complémentaire	Acteurs GUP impliqués
1	Courrier de rappel à l'ordre adressé au locataire ou à l'auteur des infractions (mention des risques encourus) et/ou affichage dans le hall concerné	En cas de curatelle/tutelle : information UDAF	Bailleurs
2	Rencontre porte à porte	Information par le bailleur auprès du coordinateur GUP	Bailleurs Médiation sociale
3	Rencontre porte à porte	Descriptif des faits et actions rapporté par le bailleur auprès du coordinateur GUP	Bailleurs Médiation sociale Police municipale
4	Verbalisation locataire contrevenant	Mention de la persistance des phénomènes d'incivilités par le bailleur auprès du coordinateur GUP et du référent GUP - PM	Bailleurs En fonction des faits : Police municipale et/ou DDSP 79
5	Si constat d'échec des précédentes procédures : dossier qui reste suivi mais n'est plus traité en direct par le comité de coordination GUP.		